BUREAUX ET REDACTION
9334 Avenue Jasper Est,
EDMONTON.
Ce journal est publié tous les jeudis par la "Compagnie de Publication du Courrier de l'Ouest, Ltée."
Abonnement annuel:
CANADA $1.00
ETATS-UNIS 1.50
EUROPE . . . . 10 frs.

LE COURRIER DE L'OUEST

TARIF DE LA PUBLICITE
Toutes les communications concernant la publicité et la rédaction doivent être adressées
BOITE POSTALE 98. TELEPHONE 1675
EDMONTON.
Les taux d'insertion d'annonces sont envoyés sur demande.

NUMERO 25. | EDMONTON, JEUDI, 9 AVRIL 1914 | FONDE EN 1905

LA CONSTRUCTION DANS L'OUEST CANADIEN

La venue du printemps semble apporter un regain d'activité dans la construction dans les différentes villes de l'Ouest: faisant peu de cas de la prétendue rareté de l'argent, beaucoup de personnes qui ont obtenu des permis de construction, commenceront les travaux aussitôt que la température le permettra. Déjà, des chantiers sont établis et les ouvriers poussent activement les travaux préliminaires.

Au cours du mois de février, on a émis à Medicine Hat, des permis de construction pour la valeur de $75,000, soit 15 pour cent de plus que pour le mois correspondant en 1913. De ce montant, un permis a été émis pour la construction d'une superbe maison à appartements, rue Upper Main.

En vue du développement rapide de Medicine Hat, la commission scolaire de cette ville se voit obligée de faire plusieurs améliorations et extensions aux écoles actuelles devenues trop petites pour les besoins de la population. La construction d'une école primaire et de deux ailes aux écoles Alexandra et Riverside, coûtera plus de $100,000. Si l'on ajoute à cela $300,000 que coûtera l'érection prochaine d'une école technique, nous avons une somme approximative de $400,000 que la commission dépensera pour l'amélioration de son système scolaire cette année.

A Port Arthur, on commencera bientôt la construction d'un nouvel édifice des douanes, au coût de $250,000; lorsqu'elle sera terminée, cette bâtisse fera un magnifique coin et offrira un superbe coup d'oeil aux passagers débarquant des navires faisant le service sur le lac Supérieur. Au début du mois prochain, on commencera les travaux de construction de la nouvelle cathédrale catholique de Port Arthur: d'après les plans, ce temple sera l'un des plus beaux de l'Ouest et coûtera plus de $150,000; il sera érigé au coin des rues Arthur et Algoma.

Le Board of Trade de Swift Current commémorera bientôt l'élévation de la ville au rang de cité; des représentants de toutes les villes, des grands lacs aux Rocheuses, prendront part à cette célébration de la plus jeune ville de la Saskatchewan. Swift Current s'enorgueillit actuellement avec raison, d'avoir établi un record dans l'émission des permis de construction en 1913: en effet au cours de l'année dernière, la valeur de ces permis a atteint $1,018,308 contre $791,014 en 1912. Une particularité de ce record, c'est qu'actuellement, ces constructions sont pratiquement toutes terminées, quand dans d'autres centres importants, on a dû, dans plusieurs cas, suspendre les travaux à cause de la rareté de l'argent.

A Grand Forks, Colombie Anglaise, les citoyens viennent de former une association qui aura pour but d'aviser à l'amélioration de la ville d'une manière générale; elle a pris pour devise, "une plus belle ville."

Pour ce qui regarde l'immigration, les pronostics sont excellents; beaucoup de colons nous arrivent actuellement du Missouri, du Colorado, de l'Ohio, du Nébraska [illegible] du Dako[illegible] Sud. On croit que le mouvement des Américains vers notre pays ne fera qu'augmenter au cours de l'été.

NOMBREUX COLONS EN ROUTE POUR L'ALBERTA

De fort contingents de colons canadiens-français sont en route pour l'Alberta. — L'excursion du R. P. Normandeau.

Boston, 7 — Un certain nombre de Canadiens-français établis depuis de longues années à Fall River et à New Bedford, vendent actuellement leurs propriétés pour aller s'établir dans l'Alberta. Les initiateurs de ce mouvement d'émigration vers l'Ouest sont MM. Pierre LaBrecque et Edouard Pépin. Ces messieurs sont revenus récemment d'un long voyage dans l'Ouest canadien et cette région leur a causé une impression si favorable qu'ils ont immédiatement décidé de venir s'y établir en amenant un bon nombre de leurs compatriotes.

Montréal, 7 — Le Révérend M. Normandeau est parti ce soir pour l'Ouest avec un fort contingent de colons qui vont s'établir au sud du Lac LaBiche, Alta.

POLITIQUE ETRANGERE

Après s'être fait quelque peu tirer l'oreille, mal à l'aise sans doute dans son rôle de roi d'opérette, le prince de Wied a pris son parti des choses et le voici maintenant qui déploie une remarquable énergie. Quoique son équipée n'intéresse que médiocrement l'opinion publique, rebelle aux artifices diplomatiques et aux laborieuses combinaisons des politiciens, il a su conquérir les sympathies des milieux officiels par son sens pratique et sa décision. Comprenant le danger qu'il y avait pour lui à se parer de l'auréole de l'aventurier il adopta dès le début l'attitude d'un administrateur et d'un homme d'affaires. Son prestige en souffrit peut-être, mais son autorité s'en accrut d'autant. Les cabinets européens, mis en confiance, jouèrent sûr lui leur va-tout et cet obscur neveu de la reine de Roumanie se trouve être aujourd'hui l'un des champions de l'ordre dans les Balkans et, par suite, de la paix de l'Europe.

Avant de s'embarquer pour Durazzo, ce village qui se pare pompeusement du titre de capitale, il lui a fallu mettre d'accord les puissances, marraines de son royaume improvisé. De là ses visites à Rome et à Vienne et ses courtes apparitions à Londres et à Paris. L'accueil qu'il reçut fut d'ailleurs partout très cordial. Et l'on peut dire déjà qu'il a fait de bonne besogne. Patronné par les gouvernements de la Triple Alliance, il a su se concilier encore les protections des cabinets de Londres et de Paris. Ce faisant, il a tiré parti très habilement des rivalités européennes et fait montre d'une réelle indépendance. En agissant ainsi, en ne considérant que les intérêts du pays aux destinées duquel il est appelé à veiller, il a dévoilé quelles étaient ses intentions et son programme politique. A supposer d'abord qu'il arrive à rétablir l'ordre à l'intérieur, à réconcilier les nationalités et les religions, à faire admettre à ses sujets la possibilité d'un régime qui ne soit pas basé sur le bon plaisir, à réprimer le brigandage, il lui faudra encore faire la part des exigences étrangères. Dans les deux cas, tout dépendra de ses qualités personnelles, de l'ascendant qu'il saura conquérir sur des populations à demi sauvages et de ses talents de chef d'Etat. Les démarches et les propos qu'il a tenus prouvent qu'il a la vision très nette de ses responsabilités et que loin de s'en effrayer et de se dérober derrière les volontés de l'Europe, il les accepte très allègrement.

Il s'est rallié ouvertement jusqu'ici au point de vue soutenu plus particulièrement par la Triple-Entente et selon lequel il ne saurait agir qu'avec l'assentiment de toutes les puissances. Ainsi, il désavoue tacitement les prétentions de l'Autriche et de l'Italie, mais intéresse directement à la réussite de ses projets la France et surtout l'Angleterre. Il peut aussi compter sur la coopération de la Roumanie qui prend toujours de plus en plus, dans les Balkans, une position prépondérante. Mais il lui faudra encore s'entendre avec le Monténégro, la Serbie et la Grèce.

* * *

L'exemption des droits de péage pour le passage du canal de Panama, prévue pour les bâtiments américains par le gouvernement des Etats-Unis, avait déjà soulevé les protestations des puissances. On promit à Washington d'examiner la question à nouveau, mais cependant, cet incident amena un certain froid dans les relations diplomatiques et les nations européennes répondirent à ces mesures protectionnistes en boycottant l'exposition de San Francisco, ce qui provoqua une certaine mauvaise humeur de l'autre côté de l'Atlantique. Survint la crise mexicaine, les Etats-Unis, se réclamant de la doctrine de Monroe s'engagèrent à rétablir l'ordre et, prenant sur eux toutes les responsabilités, s'opposèrent à toute intervention étrangère. L'Europe s'inclina mais à conditi[illegible] de ses [illegible]nts seraient sauvegardés. Or, les choses en sont là depuis plusieurs mois et la situation ne s'est pas améliorée. Au contraire, les étrangers résidant en dehors de la ville de Mexico sont exposés aux pires dangers. Cependant, le cabinet de Londres, le plus directement intéressé au rétablissement de la paix, fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée, patientait toujours et les autres puissances suivaient son exemple. Il a fallu l'assassinat d'un Anglais par les rebelles, après un simulacre de conseil de guerre, pour faire éclater la crise.

Aujourd'hui le gouvernement des Etats-Unis se trouve dans la plus fausse des situations. Le parti impérialiste, ayant à sa tête les grands financiers new-yorkais, persistant dans sa politique d'expansion pan-américaine, travaille par tous les moyens à la réalisation de son grand projet: la main mise sur le Mexique et l'Amérique centrale et une sorte de protectorat économique sur les Etats du Sud, ceux au moins qui ne sont pas comme l'Argentine ou le Brésil, de taille à se défendre.

C'était là un programme comme un autre, rationnel et logique, mais dont la mise à exécution demandait beaucoup de persévérance, d'audace et même de cynisme. Or, ce ne sont pas là les qualités maîtresses des hommes d'Etat de Washington. Démocrate doctrinaire, idéaliste et puritain, le président Wilson n'était pas l'homme à obéir sans révolte à la consigne que lui dictaient les trusts. Obligé de céder au courant qui l'entraînait, mais soucieux de mettre d'accord ses principes et ses actes, il ne se prêta qu'à contrecoeur aux exigences de la situation, fit traîner les choses en longueur, dispensa beaucoup de bonnes paroles et intervint le moins possible.

Maintenant il est trop tard pour réagir ou revenir en arrière. Ayant dès le début pris parti contre le président Huerta, coupable d'avoir combattu les influences du nord, ayant soutenu en sous-main ou ouvertement les bandits décorés pour l'occasion du beau titre de "révolutionnaires constitutionnalistes," les Etats-Unis se trouvent défendre, en face de l'Europe, la cause de l'anarchie.

BUREAU DE COLONISATION DE L'ALBERTA

On nous prie d'annoncer que le Bureau de Colonisation de l'Alberta a été provisoirement établi au presbytère de la paroisse de l'Immaculée Conception, 1150 Avenue Kinistino, où M. le curé J. A. Ethier se tiendra à la disposition de tous nos compatriotes désireux d'obtenir des renseignements sur tout ce qui concerne la colonisation canadienne-française en Alberta.

Les personnes désireuses de s'établir aux environs du Lac La-Biche auront intérêt à aller voir le plus tôt possible le Rév. M. Ethier.

NOTRE SOUVERAIN COMME INVENTEUR A DU SUCCES

Londres, 7 — Le roi Georges V vient de vendre le brevet d'invention d'un foyer mobile, dont on se sert dans un logement ouvrier que l'on fait ériger dans Lancaster Sud, sur la propriété du Prince de Galles. Ce foyer, invention du roi, peut se mouvoir de manière à réchauffer deux chambres si l'on veut, économisant ainsi beaucoup de combustible. Il y a deux ans, le roi refusait $15,000 pour son invention qu'il vient de vendre $25,000, laquelle somme a été placée en banque au nom du Prince Jean, le plus jeune fils de Sa Majesté.

LES ECOLES SEPAREES D'EDMONTON

On entreprendra, cette année, des travaux de construction dont le coût s'élèvera à $150,000.

Le bureau des syndics des Ecoles séparées d'Edmonton vient de décider l'achat d'emplacements au nord de l'avenue Alberta et en bordure de la Dixième rue, pour la construction de nouvelles écoles dont le coût total dépassera $150,000.

Le rapport annuel pour 1913, soumis par le bureau des syndics, aux contribuables, indique que les dépenses totales des écoles séparées pour l'année ont été de $61,127.06; les recettes pour la même période se sont élevées à $68,824.36. Trois écoles provisoires ont été construites et quatre salles ont été ajoutées à l'école de l'avenue Kinistino. L'assessement du district a atteint, en 1913, vingt millions de dollars, ce qui a donné, au taux de 3.20, $59,000 de taxes; l'assessement en 1912 fut de douze millions, avec un revenu de $26,000.

Le total de l'actif des écoles séparées d'Edmonton est de $450,000. Le passif se monte à $222,239.

L'HON. M. SIFTON CONFIANT EN L'AVENIR

Londres, 7 — L'hon. A. L. Sifton, premier ministre de l'Alberta, accompagné de sa femme et de sa famille, est arrivé ici, de retour d'un voyage en Egypte et en France. Le but principal de sa visite est d'inspecter les bureaux de l'agent-général provincial qui ont été ouverts l'automne dernier à Trafalgar Square. M. Sifton dit que cette agence provinciale rendait de grands services, non seulement en attirant les immigrants dans l'Alberta, mais en donnant aux financiers et autres des renseignements sur la province.

M. Sifton est confiant dans l'avenir de l'Alberta, et dit que la province n'a que peu souffert du marasme du commerce, et que, l'arrêt des spéculations de terrains avait eu pour résultat d'engager les hommes d'affaires, ainsi que les cultivateurs, à travailler avec plus d'énergie.

COLONS POUR LE NORD

Durant la semaine dernière 60 colons, inscrits au bureau du service de l'Immigration à Edmonton, ont fait connaître leur intention d'aller s'établir aux environs de Grouard. Parmi ces colons sont plusieurs familles françaises.

PAQUES DANS NOS EGLISES

Des cérémonies superbes marqueront la solennité de la grande fête de Pâques dans nos églises paroissiales, dimanche prochain.

A l'Immaculée Conception le choeur sous la direction autorisée de M. G. Pépin, maître de chapelle, a préparé la célèbre messe harmonisée de Henri Ganss. A l'Offertoire le choeur interprétera "Regina Coeli" de A. Werner.

A Saint-Joachim, les élèves du Collège des Jésuites, qui se sont fait entendre récemment aux églises du Sacré-Coeur et de l'Immaculée Conception, interprèteront une admirable messe en musique.

Dans toutes les autres paroisses de notre ville les choeurs ont également préparé de beaux programmes de musique sacrée pour célébrer la grande fête de la Résurrection du Divin Crucifié.

L'excellence des retraites paroissiales a été démontrée par un fait touchant à l'église paroissiale St-Antoine. A la suite de la [illegible] maison [illegible] deux conversions se sont produites.

CONCOURS HIPPIQUE

Le concours hippique d'Edmonton a été ouvert mardi soir, par le Lieutenant-Gouverneur en présence d'une foule nombreuse et élégante.

L'ouverture a été particulièrement brillante; les chevaux sauteurs ont été fort admirés. Le défilé des cavaliers de la Police Royale a été très applaudi; plus de 3500 spectateurs étaient présents.

Le concours hippique durera pendant toute la semaine.

Un grand nombre d'étrangers sont arrivés à Edmonton, venant de tous les points de la province d'Alberta et des provinces voisines pour assister à cet élégant événement mondain.

R. Y. Jefford, représentant de la Compagnie des Aéroplanes Curtiss était de passage à Edmonton cette semaine. M. Jeffords annonça que la Compagnie Curtiss se propose d'établir une manufactures d'aéroplanes dans l'Ouest Canadien. Edmonton serait vraisemblablement choisie. La Cie Curtiss enverra deux aviateurs à Edmonton l'automne prochain qui feront plusieurs envolées au-dessus de notre ville.

Un train spécial est passé cette semaine à Edmonton emmenant les notabilités du Grand Tronc Railway et d'autres personnalités en vue qui vont assister à la pose du dernier rail entre Prince Rupert et notre ville. Un opérateur cinématographique accompagne les excursionnistes.

Un journal canadien-français de Chicago nous apprend qu'il se trouve, dans cette métropole de l'ouest yankee, environ 5,600 familles d'origine française, soit une population de 30,000 âmes.

S. G. Mgr Mathieu, évêque de Régina, Sask., partira pour Rome, à la fin du mois d'avril courant, pour y accomplir son voyage "ad limina". Mgr Mathieu aura comme compagnon de route Mgr Dugal.

UN CHINOIS MEURTRIER A VANCOUVER

Mme Charles Millard est assassinée par son domestique chinois. — Ce crime cause une profonde sensation à Vancouver.

Vancouver, 6 — Mme Charles Millard, la jeune femme du chef du service des billets à la gare du C. P. R., a été assassinée par son domestique chinois, qui était à son service depuis cinq ans. Ce crime a causé une vive sensation à Vancouver.

L'assassin a fait des aveux. A la suite d'une réprimande de sa maîtresse il l'a frappa violemment avec une chaise, la voyant inanimée et la croyant morte, il se saisit d'un long couteau de cuisine et découpa le corps en plusieurs morceaux, jetant ceux-ci l'un après l'autre dans la fournaise où ils se consumèrent en partie.

Lorsque M. Millard regagna son domicile le soir même le domestique prétendit que sa maîtresse était allée rendre visite à l'une de ses soeurs demeurant aux environs de Vancouver. M. Millard ne conçut aucune inquiétude; dès le lendemain matin cependant il téléphona à ses belles-soeurs pour communiquer avec sa femme; mais celle-ci fut introuvable. M. Millard revint chez lui et, de suite frappé par l'attitude étrange de son domestique, prévint la police.

Habilement interrogé le meurtrier ne tarda pas à avouer son horrible forfait. Au moment du retour inopiné de M. Millard chez lui le domestique retirait de la fournaise le crâne et les os les plus gros de l'infortunée victime qui n'étaient pas entièrement consumés. Ces os furent retrouvés cachés dans la salle de bain.

L'émoi causé par ce crime a été si vif à Vancouver que beaucoup de personnes ont renvoyé leurs domestiques chinois. De nombreux restaurants ont été été mis en demeure d'agir pareillement sous peine de perdre leur clientèle.

Quelques Chinois ayant fait leur apparition dans les rues de Vancouver ont été hués et la police a dû les protéger contre la foule qui voulait leur faire un mauvais parti.

LES ELECTIONS MUNICIPALES DE MONTREAL

M. Médéric Martin est élu maire par une forte majorité. — Trois Canadiens-français sont élus aux fonctions de contrôleurs.

Montréal, 7 — Les élections municipales de Montréal, ont eu lieu hier. M. Médéric Martin a été élu maire avec une forte majorité. Le candidat de langue anglaise, le Major George W. Stephens, a été battu largement par le vote canadien-français. Les trois premiers contrôleurs élus sont tous Canadiens-français; ce sont MM. Thomas Côté, 28,614 voix; E. N. Hébert, 27,404 voix; Joseph Ainey, 26,568 voix.

Les élections municipales de Montréal avaient soulevé un vif intérêt et la lutte fut des plus actives.

L'Association des Citoyens appuyait les candidatures du Major Stephens et de l'un des contrôleurs élus, M. Joseph Ainey, l'Association laissait entendre que MM. Côté et Hébert étaient soutenus par la Compagnie des Tramways qui demandera prochainement un renouvellement de sa charte pour quarante ans.

Montréal, 8 — Les derniers résultats du vote donnent au nouveau maire, M. Médéric Martin, 40,145 voix; le major G. W. Stephens, adversaire de M. Martin, obtient 34,713 voix.

Le bureau de contrôle élu est formé de MM. Thomas Côté, E. N. Hébert, Jos. Ainey et Duncan McDonald.

Sur 31 échevins élus 16 sont des nouveaux venus à l'hôtel de ville.

NOUVELLES DE PARTOUT

La rumeur est courante à Ottawa que MM. Mackenzie et Mann céderaient le réseau tout entier du Canadian Northern à J. J. Hill, du Great Northern Ry.

Le bill du Home Rule a subi la deuxième lecture au Parlement britannique. Un amendement tendant au rejet du bill a été défait par une majorité de 80 voix.

Après une lutte acharnée le général Villa, chef des rebelles constitutionnalistes du Mexique, s'est emparé de Torréon.

Les fermes expérimentales de l'Alberta viennent d'expédier en Ontario quatre wagons de moutons et dix wagons de porcs.

Mme Sarah Bernhardt annonce qu'elle fera une nouvelle tournée en Amérique l'hiver prochain; elle débutera à New-York au commencement d'octobre; Mme Sarah Bernhardt s'embarquera à Vancouver à destination d'Australie au début de l'année 1914.

La commission fédérale des chemins de fer vient d'ordonner une réduction générale des taux de transport de marchandises dans l'Ouest.

HERITIER D'UNE BELLE FORTUNE

Un compatriote très en vue du village Flint a reçu une lettre ces jours derniers lui apprenant qu'il est héritier d'une fortune.

Fall River, 7 — M. Hughes Roberge, demeurant au No 1546 rue Pleasant, a reçu une lettre de son père, M. Onésime Roberge, de Montréal, ces jours derniers, lui apprenant qu'il est un des héritiers d'une belle fortune, léguée par son oncle, qui serait mort, dit-on, il y a plusieurs années dans l'Ouest des Etats-Unis.

M. Roberge ignore à combien s'élève cette fortune, bien que plusieurs lettres démontrent que le parent était millionnaire.

M. Roberge a déclaré qu'il y a environ trente ans, le défunt quitta sa demeure à St-Rosaire, Canada, après avoir notifié ses parents qu'il partait pour l'Ouest.

Depuis ce temps jusqu'à la réception de la lettre, l'oncle avait complètement disparu, la famille se perdait en conjectures sur le sort de l'absent. M. Roberge a ajouté qu'il ne sait rien de la fortune, excepté ce que son père lui a appris dans la lettre qu'il reçut de lui.

Le Courrier de l'Ouest
Journal Hebdomadaire
9334, AVE. JASPER. TEL. 1675
Edmonton, Alta.

FEUILLETON DU COURRIER DE L'OUEST

Le Mariage de Minuit

(suite)

Car c'était vrai: au cimetière, il avait eu peur tout à coup qu'Annonciade se souvint, qu'elle parlât... Annonciade? non, elle ne s'appelait pas Annonciade, mais Gabrielle, comme l'ange de l'Annonciation, celle qui leur avait si bien paru l'annonciatrice de la bonne nouvelle. L'espoir que le président avait mis tout de suite en elle, comme il s'était vite et magnifiquement réalisé pour Dominique. Et parce que c'était son père qui avait eu le bonheur de lui amener, de lui donner Annonciade, fallait-il que son père encore la lui reprit, l'en dépossédât, et pour la rendre, pour la livrer à un Lucien Gérieux...

Ici le président sentit une main saisir la sienne, une petite main à la fois craintive et résolue, à l'étreinte douce et franche. Annonciade avait marché jusque là, tout absorbée par le laborieux travail de son esprit en route vers la lumière; mais elle s'était rapprochée du président et fixait sur lui ses beaux yeux d'enfant, devenus singulièrement pathétiques. M. Hennerot, ainsi rappelé à la réalité, regarda autour de lui: devant eux, c'étaient les gorges de Blancheroche enténébrées de sapins, à l'entrée desquelles trois rochers blancs, dressés comme trois statues colossales, immortalisent la mémoire des trois perfides filles du seigneur de Blancheroche, pétrifiées là sur leurs haquenées, au moment où elles fuyaient devant leurs trois prétendants dont elles s'étaient indignement jouées.

Et les trois masses de pierre, aux formes tourmentées comme si le vent de la course agitait et déchirait encore les blanches draperies des fugitives éperdues, les trois blêmes et énormes fantômes bordant de leur fantastique cortège la route par laquelle il fallait passer se dressaient en funèbre apparition dans la solitude obscure et le profond silence de la caverneuse vallée.

Au pied de la seconde dame, [illegible] une sorte de minuscule chalet où la Mage hébergeait les passants, et recevait même parfois des touristes; mais le chalet de la Mage était si petit, qu'il disparaissait, lui, ses balcons à jour et son toit découpé, dans l'ombre pesante des formidables rocs.

Et tout là-haut, au flanc de la montagne surplombante, à l'endroit où le docteur et Lucien, invisibles tous deux, étaient en train de descendre une rampe, il y eut bien aussi un bruit d'altercation: mais c'était si loin, si haut vraiment, que le son de ces voix humaines s'éparpilla faible et confus, sur le vallon, ainsi que le râle lointain de deux corbeaux en dispute.

Et ce n'était pas le bruit des branches froissées par le docteur, tandis qu'il se cramponnait à Lucien, qui pouvait arriver jusqu'au président.

Celui-ci reprit donc sa marche, après avoir passé le bras d'Annonciade sous le sien: et personne ne savait combien étaient chères au grand juge, rassasié d'égards et de respects, les timides avances d'Annonciade et les menues marques de la tendre confiance qu'elle avait toujours eue envers le père de Dominique. En ce moment, les yeux du président s'attachaient sur la petite main nue qui, ainsi appuyée au drap sombre de sa manche, se dessinait avec la tare légère du pouce un peu trop détaché; et il ne put se défendre de penser qu'après tout, le docteur ne s'était pas tout à fait trompé, et que cette main d'enfant allait peut-être se montrer meurtrière pour eux tous.

Mais il sentit Annonciade frémir contre lui; et ses yeux qui avaient paru l'implorer, lui demander secours, sans qu'il comprit leur langage, elle les levait vers la falaise boisée dont la paroi semblait tomber à pic sur la route...

Quelqu'un descendait le long de cette paroi vertigineuse, quelqu'un dont les pieds glissaient, patinaient d'un élan ininterrompu sur les aiguilles de pin. Il y eut une brève, une foudroyante apparition de Lucien Gérieux debout sur une dernière plate-forme; puis le coureur replongea dans la verdure, et un saut invraisemblable, un furieux et léger bond de tigre, le fit tomber sur la route qu'il barra violemment à Annonciade.

—C'est moi!... fit-il d'une voix stridente. Que tu sois effrayée à mort ou non, ce n'en est pas moins moi!.. Et tu savais bien qu'il fallait m'attendre, que je surgirais un jour ou l'autre devant toi.

C'en est trop à la fin et je ne peux plus me contenir... Il n'y a pas à me demander grâce: il faut que tu me reconnaisses, il faut que tu dises qui je suis, et que les autres l'entendent de ta bouche.

— Lucien!... balbutia-t-elle, comme fascinée par cette volonté en démence qui dominait la sienne. Tu es Lucien...

—Lucien à qui notre grand oncle t'a donnée pour femme.. Gabrielle, réponds, ou je ne serai plus maître de moi.

Mais ce fougueux assaut n'avait paralysé qu'une seconde le président; déjà celui-ci reprenait son plus énergique sang-froid, et pourtant, il n'intervenait pas, il ne coupait pas court à cette dénonciation passionnée, qui ébranlait Annonciade jusqu'aux racines de sa raison et de sa vie. C'est que tout se perdait pour Henri Hennerot dans un besoin désespéré de savoir, d'être sûr, de ne plus "souffrir dans la nuit."

Oui, il s'était opposé à ce qu'Annonciade rencontrât Lucien; oui, il avait redouté les révélations. Mais puisque le hasard, la fatalité mettait malgré lui ces deux êtres mystérieux en présence, il ne prolongerait pas son propre supplice. Que la vérité fût et que se levât enfin la lumière...

—N'est-ce pas que le parrain Gérieux; notre grand oncle et ton second père, qui a voulu ce mariage? Prétendras-tu le contraire?

—Non, je ne le puis pas, fit-elle en secouant la tête.

—Tu n'étais pas décidée, j'en conviens; mais moi, j'ai insisté auprès de toi, selon le désir de notre oncle. Que m'as-tu répondu finalement?

—Je t'ai répondu...

Elle s'arrêta; le président, Lucien, attendaient immobiles. Puis [illegible] qu'on ne m'accuse pas de te suggérer tes paroles!

—Et je t'ai répondu oui, dit Annonciade.

Elle se cachait le visage dans ses mains; elle aurait voulu, oh! elle aurait voulu anéantir cette parcelle de mémoire qui lui était rendue, qui s'éveillait à l'impérieux appel de ce méchant. Elle avait tant désiré se souvenir, depuis ces derniers jours. Et c'était pour se rappeler, juste ce qu'il aurait fallu oublier, abolir pour jamais, pour se voir contrainte d'avouer qu'elle avait consenti à épouser Lucien Gérieux.

Mais le rayon ranimé, ce matin dans son regard par la voix persuasive de Maxime, s'atténuait peu à peu comme s'il allait s'évanouir: et l'on eût dit que la présence de Lucien, sa voix, ses menaces ne lui causaient déjà plus ni émotion, ni surprise.

—Tu as répondu oui à moi, à notre oncle, au maire, au prêtre, poursuit Lucien avec un redoublement de violence.

Elle répéta:

—Au maire, au prêtre, c'est vrai.

—Et ton premier soin a été pourtant de perdre, de jeter peut-être ton anneau de mariage...

—Il y a eu un anneau de perdu, fit-elle encore; seulement, je ne me rappelle plus bien.

—Et tu osais te marier ici, sachant que tu l'étais déjà?

L'expression d'une douleur indicible, d'un poignant effort, envahit, décomposa ce visage pâlissant.

—Je suis libre, gémit-elle, Dieu sait que je me crois libre et que le secours m'est venu contre toi...

—Tu te crois libre, répondit durement Lucien, parce que notre mariage t'a été imposé en quelque sorte. Comme tu crois au secours que t'a donné le Logis-Vide... Mais demande au président ce qu'il peut pour toi à présent; et demande-toi aussi comment tu répareras jamais les malheurs causés par ta faute.

Ce fut alors une chose singulière, inoubliable pour ceux qui étaient là, pour Maxime dont la voiture approchait lentement et qui assistait ainsi à la fin de cette scène; mais il y eut tout à coup une quatrième dame de Blancheroche.

Entre Lucien et le président, immobilisés par la même stupeur, Annonciade parut se pétrifier soudain comme les demoiselles poursuivies, dont le spectre de pierre gardait cette route. Toute expression de crainte ou de souffrance disparut de son visage; ses traits, ses jeunes traits frémissants se firent rigides, et sur ses membres inertes, ses vêtements prirent les plis lourds et droits de la pierre.

Bien mieux, la plus grande des vraies Dames de Blancheroche, la toute première, celle dont la monture rappelle la silhouette de quelque monstrueux dromadaire, parut s'animer, s'ébranler pour venir au devant de cette nouvelle compagne, et lui indiquer une place à la suite de leurs sœurs, dans l'ombre murmurante des grands sapins.

Une forme blanchâtre, de la couleur même de la roche, se détacha de celle-ci, et l'on vit surgir, encore indistincte, une femme qui devait être la Mage, ou bien cette personne inconnue qui avait pris pension chez elle toute l'année et qu'on appelait la sous-Mage.

Non, c'était bien la vieille Mage de Blancheroche elle-même, telle que la connaissait tout Montauvent, avec son grand plaid à carreaux clairs recouvrant son épaisse taille voûtée, avec la marmotte de soie noire qui coiffait toujours son chef majestueux de devineresse hôtelière.

Elle s'arrêta tout de suite; et, adossée à la base du roc, elle fit poliment ses offres de service à toute la compagnie.

Elle pouvait à son dire leur fournir des rafraîchissements de premier choix, de la liqueur de gentiane, de l'eau de cerise et de l'armoise, qu'elle se procurait de confiance dans les distilleries voisines. Et pour cette toute jeune dame qui semblait un peu malade, — elle indiquait du geste Annonciade — la Mage avait un cordial de sa façon, qui faisait merveille dans les cas de frayeur, de sueur rentrée et de catalepsie...

Dans la dramatique solennité de l'instant, dans la mystérieuse horreur de ce lieu perdu, le banal boniment tomba mot par mot, glissa, monotone, avec l'égouttement glacé de la source qui filtrait le long des mousses du talus.

Personne ne répondant rien, la Mage reprit sans se décourager:

—Je mets encore à votre service, Messieurs et Mesdames, les talents surnaturels dont m'a douée la généreuse nature. Je dispose [illegible] elle, le président eut un geste courroucé pour écarter Lucien qui s'interposait entre Annonciade et l'automobile maintenant arrêtée près d'eux. Alors, la Mage se tourna tout d'une pièce vers Lucien, en qui elle reconaissait un client fidèle de son établissement, mais sans doute pas au même titre qu'Emérence, puisque ses hommages assidus s'adressaient beaucoup plus aux "cordiaux" variés de l'hôtelière qu'au trépied de la sorcière, et qu'il venait se procurer ici tout autre chose que des consultations magiques.

Mais la Mage avait changé d'accent: en déclamant, elle semblait écouter, et l'on eût dit que chacune de ses paroles lui était dictée par le roc auquel elle s'appuyait, ou par quelqu'un caché dans une anfractuosité de la pierre.

Ce fut d'un ton menaçant qu'elle cria, en tendant ses bras courts vers Lucien:

—Monsieur le grand juge, que vous le vouliez ou non, et sans qu'il vous en coûte rien, je vais vous dire la bonne aventure: si je ne peux pas vous annoncer lequel d'entre vous mourra avant les autres, je vous jure que de vous tous ici présents, du plus vieux à la plus jeune, c'est ce bon jeune homme qui mourra le dernier.

Et sa voix d'asthmatique s'éclaircit, se fit plus vibrante pour répéter, tandis qu'elle désignait toujours Lucien:

—C'est ce bon, cet estimable jeune homme.

Mais Annonciade s'était laissée mettre en voiture près de Maxime qui l'attira contre elle, presque dans ses bras. Sur un signe du président, l'automobile qui emportait Maxime et Annonciade s'éloigna à toute vitesse sur le chemin aplani; et, en lançant à Lucien:

—Vous avez fait assez de mal pour un jour, je suppose... le président reprit son sentier qui s'enfonçait de nouveau sous bois, après avoir ccupé la route.

Il n'avait pas parcouru deux cents mètres, qu'il crut entendre un pas furtif derrière lui. Il se retourna et ne vit personne dans l'ombre trompeuse du couvert. Mais, comme il continuait sa marche, le pas assourdi se régla de nouveau sur le sien.

— Lucien Gérieux! appela-t-il en s'arrêtant net, avancez si c'est vous...

Le silence seul répondit d'abord; mais, sur une injonction plus impérative du président, un homme émergea du fourré, et c'était bien Lucien Gérieux, parfaitement calme, très droit dans sa petite taille, grandi même, aurait-on cru, par son entrevue avec Annonciade.

—Si je me suis permis de vous suivre, dit-il, c'est que, Monsieur le président, j'ai une communication des plus importantes à vous faire.

—Je vous écouterai dans quatre jours, repartit brièvement M. Hennerot, si toutefois, vous ne me faites pas oublier mon engagement en manquant par trop au vôtre. Comment osez-vous, Monsieur, comment osez-vous vous imposer, ici, et après ce qui vient de se passer?...

—Monsieur le président, la nécessité me pousse, comme l'indignation m'a entraîné tout à l'heure. Ce que j'ai à vous dire ne souffre aucun retard: préférez-vous que je me confie à un autre, au docteur Gastrusse, à votre fils?...

—Et où voulez-vous que je vous entende, que je vous reçoive? fit le président dominant aussitôt son irritation. Pas chez la Mage, je présume? Vous voulez me contraindre à vous introduire chez moi... Eh bien! soit. Moi, aussi, j'ai des choses urgentes à vous dire, tout au moins quelques questions à vous poser. Allons...

(à suivre)

-:- COIN FEMININ -:-

CHRONIQUE

Le gaspillage de la mémoire

Je cherchais en vain l'autre jour à me rappeler le nom du héros d'un roman qui avait eu, il y a quelques années un très grand succès. Et comme je n'arrivais qu'avec peine, après mille confusions, à en découvrir à nouveau la trame exacte, une amie se lamenta auprès de moi: quelle tristesse que de se sentir dépouillée peu à peu par le temps des meilleurs attributs de notre être! Ne devrait-on pas gagner en puissance cérébrale ce que l'on perd en avantages physiques? Je trouve, quant à moi, intolérable que le souvenir lui-même, cette suprême consolation de vies assombries par l'hiver proche puisse un jour s'altérer et s'effacer, rongé par le grignotement des années...

"Certes, fis-je. Mais comment s'en étonner? L'éducation moderne est la plus grande gaspilleuse qui soit des facultés intellectuelles, de la mémoire en particulier. A peine cette faculté a-t-elle eu le temps de se développer en l'enfant, qu'on en soumet la tendre substance nerveuse à une gymnastique exagérée. Depuis le compliment pour la fête de papa, depuis la fable de La Fontaine que nous récitons en petites prodiges jusqu'au surmenage des écoles et des examens universitaires, la mémoire, matière souple, impressionnable et bénévole, absorbe, enregistre, accumule, conserve. Si nos parents et nos maîtresses se rendaient compte de la qualité de substance cérébrale seule valeur réellement noble de l'individu, perdue inutilement en exercices de récitation et de mémoire, ils n'oseraient plus infliger à nos jeunesses une prodigalité nerveuse aussi précoce. La mémoire, comme le muscle, n'a besoin que de l'exercice nécessaire à sa vitalité et à sa santé. Tout excès dégénère en surmenage anormal, en maladie, par épuisement. Et plus tard, au moment où de glorieuses maturités devraient par leur plénitude même nous faire oublier l'heure imminente du déclin nous nous attristons précisément des ruines accumulées en notre esprit par un tel gaspillage..."

Mais comment se fait-il, interrompit mon amie, que l'expérience n'a pas été pour nos parents une indication formelle, et que, déplorant en eux-mêmes des lacunes de leur mémoire épuisée, ils ne s'inquiètent point de ne pas recommencer en nous la même erreur?

"C'est apparemment répondis-je, que la fraîcheur et la richesse de notre faculté du souvenir est la réserve qui supplée à leurs défaillances partielles, l'onde limpide où volontiers ils se penchent, où ils aiment puiser à pleins yeux et à pleins coeurs pour y voir sourire leur jeunesse."

MAGALI.

RONDEL-MADRIGAL

A ma jolie.

La neige qui fleurit la branche,
Rougit ta lèvre de carmin,
Et sur ta toque de satin,
Met un voile de gaze blanche.

Tes yeux, sous l'exquise avalanche,
Ont un éclat diamantin.
La neige qui fleurit la branche,
Rougit ta lèvre de carmin.

Mais, sur ta joue où je me penche,
Je cueille, d'un baiser mutin,
Chaque flocon trop libertin;
Et je bénis, ce beau dimanche,
La neige qui fleurit la branche.

Ph. MONTAIG.

AMOUR DE PAQUES

Yvonnette est venue passer ses vacances chez ses grands-parents dans le joli village de Pen-Kadénic, qui penche ses maisons centenaires sur les flots renouvelés.

Les grandes filles du village qui partent en bandes pour mener paître les troupeaux, chaque après-midi, lui ont fait signe au passage et Yvonnette est accourue, les mains dans les poches de son tablier à volants.

Au long de la côte, s'étendent des champs étroits emmurés de pierres grises que le soleil de septembre fait briller comme autant de lames d'étain. A peine arrivées, les petites vaches bretonnes tendent le col et tondent sans prendre haleine l'herbe salée qui a réussi à lever à l'ombre des haies.

Les bergères se sont assises en rond au pied d'un figuier, le seul arbre que l'on aperçoive sur la côte, à perte de vue. Elles ont suspendu aux feuilles leurs coiffes de mousseline pour les remplacer par des chapeaux de faneuses qui préservent leur teint contre le vent de la mer. Yvonnette se balance sur une branche fourchue; sa natte blonde oscille aux mouvements de son corps. De rudes gars couleur de pain bis ont rejoint les grandes filles. Quelques-unes, les sages causent un peu à l'écart, le ciseau des couturières pendu à leur côté, les autres plaisantent bruyamment en langue bretonne. Yvonnette ne comprend pas, s'ennuie et regarde la plage à travers les feuilles du figuier.

Tout à coup, une silhouette s'y dessine... Quelque pêcheur sans doute. Les bergères ont mis les mains devant leurs yeux, pour voir aussi, et Marianick a dit la première: "C'est André, le fils aux Kerneur!"

Un jeune homme s'est levé les poings sur les hanches, et a grommelé quelque chose dans la direction de l'arrivant. Les travailleuses rangent les plis de leur jupe sur leurs pieds nus, les bavardes retiennent leur langue. Marianik rejette en arrière son chapeau de jonc et ses yeux narquois clignent vers le compagnon de méchante humeur.

"Tiens! le fils aux Kerneur! Il a fini son temps? Il est revenu des pays étrangers?"

Marianik renseigne les curieuses:

André Kerneur avait encore cinq mois de service à faire; mais il était tombé malade, d'une mauvaise fièvre attrapée là-bas paraît-il. Et le voilà forcé de revenir... Dommage: il était déjà sergent, il serait devenu officier... Dame! c'est un savant: le père Kerneur s'est saigné aux quatre veines pour le tenir au collège jusqu'à dix-huit ans. On dit qu'il attend une place du gouvernement...

Elles écoutent, bouche bée. Les joyeux lurons de tout à l'heure, après avoir risqué quelques rires de mépris, ont quitté la place en sifflotant. Yvonnette baisse la tête, les yeux rivés à une tache d'encre de son tablier. Elle voudrait bien être descendue de son perchoir...

Il s'est avancé hardiment, le beau sergent, le fils aux Kerneur, vers les filles assises en rond sous le figuier, à travers les feuilles, Yvonnette l'examine: son grand chapeau, sa veste de velours, ses hautes bottes, son fusil sur l'épaule et l'épagneul qui lui saute aux jambes, le posent en héros de contes, demi-prince et demi-brigand qui se laisse attendrir par de beaux yeux. Qu'il y a loin des farauds de village qui dandinaient tout à l'heure leur lourde prestance dans des pantalons de toile et des chemises béant sur leur poitrine.

Puis elle regarde le visage bronzé, les yeux bleus et doux sous les paupières de bistre, les longues moustaches dorées. En vérité, Yvonnette trouve cela joli à voir.

Le chasseur a souhaité le bonjour à la ronde et aperçu deux jambes maigres qui pendent entre les branches, une figure qui se dérobe sous les feuilles. Marianik le renseigne.

—C'est la petite Le Guen; vous vous rappelez bien sa mère, native de Pen-Kadénic et qui s'est mariée à la ville.

—Si je m'en rappelle!

Et le jeune homme a tendu ses grands bras vers la petite qui s'y laisse glisser, toute rougissante.

"Si je m'en rappelle! reprend-il. Mais de vous aussi, Yvonnette, je me souviens très bien. Vous étiez une petite poupée de cinq ou six ans, quand je jouais avec vous, avant d'aller au Tonkin. Vous devez en avoir douze à présent.

Yvonnette, debout devant lui, enfonce les mains dans les poches de sarreau, par contenance, et tripote des galets blancs dont elle a toujours ample provision, et secouant la tête:

—Non, treize...

Il oublie les bergères admiratives et prolonge le dialogue:

—Et votre oncle Jean, où est-il? Nous étions camarades d'enfance, des bons, vous savez.

Yvonnette a retrouvé sa langue et osé lever ses yeux tendres vers André Kerneur.

—Grand-mère vous laisse courir comme ça toute la journée, dit-il en caressant des cheveux brûlants. Allons, venez, je vais vous ramener à la maison.

Yvonnette saisit la main qui lui est tendue et s'éloigne avec le jeune homme, sans un mot d'adieu pour les grandes filles dépitées.

Elle la presse doucement, cette main de "son grand ami" comme l'appelle déjà son coeur passionné de petite femme de treize ans. Elle est fière qu'il l'ait distinguée entre toutes, elle regarde la plage torride, la mer chauffée à blanc comme un métal, les vaches qui broutent sur la lande en agitant la queue pour chasser de leurs flancs des mouches têtues, le chemin caillouteux qui tourne vers le village. Au loin, les rires des bergères fusent sous le ciel.

Yvonnette marche en silence et appuie sa joue satinée sur la main brune du sergent.

II

Ding, dong! La cloche sonne, une cloche rouillée et fêlée d'église de campagne. Il y a prière du mois de Marie ce soir. Les jeunes filles s'appellent d'un seuil à l'autre:

—Avez-vous fini l'ouvrage? Dépêchons, ou nous arriverons en retard!

Le bourg où elles doivent aller entendre le rosaire est à un bon kilomètre de Pen-Kadénic, qui n'a pas son église, le pauvre!...

Marianik cogne aux vitres de la maison voisine. Yvonnette se déshabille au clair de de lune et grand-mère est déjà couchée. Sa voix emmitouflée de sommeil fredonna à sa petite-fille un refrain que le grand-père, un ancien gabier, a rapporté de ses campagnes:

"C'est à Paris, près de Pantin,
"Que je naquis un beau matin
"De décembre.

Marianick interrompt la chanson.

—Voulez-vous laisser Yvonnette venir au bourg avec nous?

Grand-mère soulève un peu la tête de dessus l'oreiller pour mieux comprendre la question.

—Au bourg? fait-elle, soudain réveillée. Oui-dà, pour attraper froid!

Mais la fillette proteste. Elle n'aura pas froid, elle veut aller aussi avec les autres, là! Elle prendra dans l'armoire le châle que lui a tricoté grand-mère. Et puis, elle dira une prière pour elle... Cette dernière considération décide grand-mère qui vient d'ailleurs de se rappeler qu'elle a besoin de fine fleur de farine chez le boulanger du bourg. Son rhumatisme l'empêche d'y aller elle-même. Et Yvonnette se sauve pendant que la grand-mère l'accompagne de son refrain:

"Pour calmer, le froid, la faim,
"Nous n'avions ni feu ni pain
"Dans la chambre

"Papa disait à maman
Elle a mal choisi son temps
Ta fillette...

Il y a là une vingtaine de jeunesses, garçons et filles. Quelques vieux viennent par derrière, paisiblement. Yvonnette marche à côté de Marianik qui l'a prise sous sa protection.

Voici l'église, monsieur le Recteur, en surplis bien repassé, les cierges de suif allumés, les petites filles de l'école rangées sur leurs bancs.

Yvonne prend place à côté de Marianik mais elle ne comprend pas un mot du prêche breton, et ses yeux se ferment, comme si la grand-mère continuait à chantonner pour l'endormir...

Sa voisine la pousse du coude... Elle sursaute, mais elle sent qu'elle a dû branler de la tête, allonger le nez vers son menton, comme grand-mère quand elle va faire dodo et qu'on s'en est aperçu, bien sûr. Elle pleurerait de honte!

Ding, dong! La cloche grelotte quelques notes finales avant de s'endormir pour la nuit dans son clocher branlant. Ding, dong! Les capes noires ou les coiffes blanches se prosternent une dernière fois et les sabots des vieilles et les claques des jeunes résonnent sous le porche.

Ding, dong! Marianik fait l'appel et tout le monde se trouve réuni à l'entrée du bourg pour reprendre le chemin de Pen-Kadénie. Yvonnette se rapproche de la grande fille, mais voilà, Marianick s'est laissé prendre le bras par un de ses admirateurs et Yvonnette intimidée et vaguement mortifiée chemine en boudant le long du fossé. Elle voudrait être arrivée à la maison.

Soudain, elle sent ses yeux emprisonnés par deux mains qu'elle est presque sûre de reconnaître, mais qu'elle prend plaisir à tenir avec un geste d'incertitude.

—Est-ce vous Marianik?...

Pas de réponse.

—Vous Anna?

Puis, câline, elle rejette la tête en arrière, dans les bras d'André Kerneur et murmure:

—Je savais que c'était vous!

Comme elle est joyeuse! La clarté lunaire, qui baigne les champs semble aussi pénétrer dans son coeur comme dans la corolle ouverte d'un lys. On est encore loin du village heureusement: à peine a-t-on passé les Trois-Moulins qui marquent la moitié de la route.

Yvonne bavarde, la main dans la main d'André; elle parle de l'oncle Jean, de sa grand-mère, de ses amies d'école, de ses études. Un peu de vanité fait vibrer sa voix:

—J'apprends le solfège et le dessin depuis l'année dernière. Je suis dans la classe des grandes, vous savez.

Filles et garçons se noient là-bas dans le clair de lune. Yvonnette et son compagnon sont restés en arrière. La route est toute blanche et frappée, à droite et à gauche, par la mer, par Pen-Kadénie est jeté sur un promontoire.

"C'est joli" pense tout haut Yvonnette en montrant du doigt les flots soumis, le ciel d'argent et dans le lointain la maisonnette des grands-parents, l'étable basse et le puits à capuchon de pierre.

On arrive... Marianick se retourne et cherche des yeux sa petite compagne. Eh bien! si elle se doutait que le beau sergent revenait aussi du bourg ce soir!

Elle semble gênée.

—Ne te dérange pas, Marianick, dit André, je vais la reconduire.

Les voilà devant la porte. Yvonnette pèse d'un doigt léger sur le loquet, pour ne pas réveiller la grand-mère et entre dans le corridor noir, sur la pointe du pied.

Des braises grésillent encore dans le foyer. Il faut souffler dessus pour allumer la chandelle.

Mais grand-mère, qui dort d'une oreille, comme une poule sur son perchoir, s'est réveillée et interpelle sa petite-fille:

C'est toi, coureuse. Tu n'as pas rencontré le loup-garou derrière les Trois-Moulins?

Elle rit, l'espiègle! Ou plutôt, il semble à grand-mère qu'ils sont deux à rire et à chuchoter.

Elle écarte les bribes de son bonnet et se redresse.

—Jésus!... Est-ce pas toi, le fils aux Kerneur?

Le sergent s'est avancé—Yvonnette a enfin réussi à allumer la chandelle — et il embrasse la grand-mère sur les deux joues.

Elle ne finit pas de s'exclamer. Elle croyait bien sûr qu'on ne revenait pas de ces pays maudits. Un bout de conversation s'engage. On cause de l'oncle Jean un coureur de mers et d'aventures comme André.

Yvonnette écoute, espérant que son grand ami s'occupera d'elle. Mais il ne parait plus la voir. Il bavarde il bavarde. Yvonnette s'ennuie.

L'horloge fait tic-tac, tic-tac, avec une lenteur! on dirait un bâillement qui n'en finit plus. La chatte pelotonnée sur l'édredon de grand-mère, ronronne en plissant les paupières. La fillette, rancunière, la déloge d'une tape de la main.

Que devenir? Grand-mère lui a dit de réciter ses prières et elle s'est mise à genoux devant le chapelet qui vient de Lourdes. Mais vraiment, les mots meurent sur ses lèvres, sa pensée est absente.

Enfin, André vient de souhaiter le bonsoir à grand-mère. Il s'approche de l'enfant qui lui tend un visage sans grâce.

Le loquet de la porte retombe... une ombre passe derrière les vitres... la cadence d'un pas s'affaiblit... Il est parti!

Yvonnette pleure sous les rideaux à ramages, tandis que la grand-mère balbutie la chanson favorite de sa petite-fille:

"Mais le soleil par les trous
"Du toit descendait chez nous
"Et nous faisait à tous
"Risette.

Suite à la page 5

La Politique Fédérale

(du point de vue libéral)

JE DISAIS DONC, la semaine dernière, qu'un chagrin mortel empoisonne depuis quelque temps les réflexions et les désirs d'un journal tory français du vieux Québec: "L'Evénement," puisqu'il faut l'appeler par son nom maisonnant. Mais j'en étais resté là, sans plus d'explications.

Afin de finir une conversation interrompue, j'en reprends le fil en redisant: la popularité constamment prestigieuse d'un W. Laurier faisant envie à l'impopularité opiniâtre d'un L. P. Pelletier, quoi de moins souriant pour un ministre castor et son organe?

De là proviennent la colère, l'irritation et le désespoir de "L'Evénement."

Voyons la preuve.

* * *

L'organe bleu tory, le 21 mars dernier, exhalait sa mauvaise humeur et son désappointement sous le titre de: ENCORE CE CRI STUPIDE!

"Le vaillant journal conservateur des Trois-Rivières, dit-il, résume ainsi son appréciation du verdict rendu par les électeurs dans l'élection partielle de mercredi: Votez pour Tessier, parce que..... en votant pour Tessier vous votez pour M. Gouin, et en votant pour M. Gouin, VOUS VOTEZ POUR M. LAURIER."

A cette constatation irritante, "L'Evénement" ajoute cette réflexion remplie d'amertume:

"N'est-ce pas là le refrain et le seul refrain qui a été chanté, crié, hurlé (hurlé!" comme il est en colère, l'organe bleu) sur tous les tons par les partisans? N'est-ce pas là le refrain qui.... a tenu lieu d'argument à une bonne majorité d'orateurs?"

"Conclusion: Le résultat de l'élection de mercredi signifie une baisse sensible..... du sentiment de l'honneur propre à notre race."

Le sentiment de l'honneur en effet est propre à la race canadienne-française; mais, comme toutes les règles générales, celle-ci a quelques exceptions.

Le sentiment de l'honneur est une expression dont "L'Evénement" abuse, sans en avoir jamais connu la réalité ou la signification. C'est un sentiment étranger dans les officines du seul journal français qui, dans la vieille province, pousse l'impudeur jusqu'à se réclamer d'un L. P. Pelletier, sans rougir de honte.

Oui, le nom de Laurier électrise encore les foules. Le nom de Laurier est encore et restera un signe de ralliement chez les Canadiens-français. Ce nom seul est un drapeau, le drapeau du véritable patriotisme et de... l'HONNEUR, n'en déplaise à l'ignoble jalousie des crétins et des scrofuleux.

Non, les Canadiens ne sont pas encore assez dégénérés pour substituer dans leur estime le nom d'un Pelletier ou d'un Rogers à celui de Laurier qui est sans tache. Car, ce serait tomber dans une telle mésaventure qu'en toute vérité on pourrait dire d'eux: cette race a perdu même plus que le sentiment de l'honneur.

* * *

Dpuis deux ans et plus "L'Evénement" s'était évertué à mettre ses lecteurs sous la fausse impression que Sir Wilfrid Laurier n'avait plus aucun prestige, que son nom ne réveillait plus l'enthousiasme des électeurs. A force de le dire il en était rendu à se le faire accroire.

A blaguer les autres, il s'était blagué lui-même bel et bien, lorsque l'élection partielle des Trois-Rivières est venue le détromper si cruellement.

Quel rude camouflet pour L. P. Pelletier et son organe!

* * *

A toute personne qui voudra se renseigner sur la grosse affaire du Transcontinental National, je conseille la lecture du remarquable discours de l'hon. M. Groham, ex-ministre des Chemins de Fer.

Et je prie M. le Directeur du "Courrier de l'Ouest" de vouloir bien publier ce discours "in extenso."

Il en sera souvent question plus tard.

JEAN-BAPTISTE.

DISCOURS DE L'HON. M. GRAHAM

PRONONCE A LA CHAMBRE DES COMMUNES, LE 24 MARS 1914

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (Renfrew Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai été assez vivement intéressé par le discours du ministre intérimaire des chemins de fer, et je suis sûr qu'il ne me reprochera pas de lui manquer d'égards, si je m'abstiens de le suivre dans le dédale de son argumentation.

Comme lui je regrette l'absence du ministre des chemins de fer et des canaux (M. Cochrane) pour cause de maladie. S'il avait été ici, je suis persuadé que beaucoup de choses qui ont été dites par le ministre intérimaire auraient été passées sous silence.

Mon honorable ami s'est écrié sur un ton dramatique: Qui donc l'ancien ministère avait-il choisi pour composer cette commission? Un marchand de grain, un autre marchand et un avocat. Et apparemment il jugeait son raisonnement péremptoire, du moins en ce qui le concerne.

Qu'il me permette de répondre à sa question par une autre: Qui actuellement dirige la commission? Un médecin de Prescott et le ministre reconnaît qu'il s'en tire bien. Le ministre nous dit aussi avec quelle habileté le député de Grenville, ministre intérimaire des chemins de fer, administre le département des chemins de fer: dans quelles conditions économiques, si on lui permet de retenir sa place, il va opérer la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson; de quelle sagesse comme spécialiste il a déjà fait preuve au département.

Et cependant jamais de sa vie il n'a mis la pioche en terre sur une voie ferrée.

Ce raisonnement, monsieur l'Orateur, est celui d'un démagogue qui peut frapper l'esprit de gens donnant peu d'attention à l'étude de ces questions, mais qu'aucun de la députation, j'en suis persuadé, ne prendra au sérieux. Qui est à la tête du gouvernement canadien avec tous ces experts sous ses ordres? Un avocat, non pas un ingénieur.

Allons donc, monsieur l'Orateur, l'assertion est trop futile pour qu'on doive s'y arrêter. Est-ce un ingénieur qui dirige aujourd'hui la compagnie du Pacifique Canadien, laquelle [illegible] la construction de tant de mille milles de voie ferrée? Non pas. Est-ce un ingénieur qui est à la tête du Grand-Tronc? Non pas. Est-ce un ingénieur qui est à la tête du Grand Tronc? Non pas. Est-ce un ingénieur qui est à la tête du Canadien Nord? Non pas.

Et comment s'y prennent-ils pour diriger ces grandes entreprises? Ils s'entourent d'ingénieurs de la plus grande compétence, et ils consultent ces ingénieurs, tout comme le ministre des chemins de fer consulte le sien.

Ce qu'il faut à la tête d'une entreprise de cette nature, c'est un homme d'exécution. Il peut avoir acquis son expérience dans le département des achats d'un chemin de fer, comme dans le cas d'un des plus illustres présidents et administrateurs, et réussir à merveille, pourvu qu'il sache comment conduire ses employés et soit lui-même homme d'exécution. Mais c'en est assez sur cette question.

Je désire signaler un fait à la Chambre et je prie le premier ministre de prêter l'oreille. J'accuse le ministre intérimaire des chemins de fer d'avoir inexactement exposé les faits et d'avoir grossi de 41 millions le chiffre du capital sur lequel le Grand Tronc Pacifique sera appelé à payer loyer après l'année 1923.

Cela ne montre qu'une chose, à savoir combien follement et audacieusement la présente administration est prête à manier les chiffres de manière à nuire d'abord à l'administration précédente et à discréditer ensuite le Grand Tronc Pacifique.

J'ai dit — et je défie qui que ce soit, depuis le premier ministre jusqu'au dernier de ses partisans, de me contredire — que le ministre par intérim des chemins de fer commet une erreur de 41 millions dans le chiffre qu'il mentionne comme étant le capital sur lequel le Grand Tronc Pacifique aura à payer loyer.

M. BORDEN: Il est abondamment démontré que c'est la somme sur laquelle le pays aura à payer un intérêt.

M. GRAHAM: Le premier ministre admet donc que j'ai dit vrai. En énonçant ce que le Grand Tronc Pacifique aura à payer annuelement, le ministre par intérim des chemins de fer mentionne un montant de 6 millions et, de là, il conclut que ayant à payer une somme de 6 millions pour 223 millions, il sera impossible à la compagnie d'exploiter la ligne avec profit, à cause d'un accroissement des charges.

Le Grand Tronc Pacifique n'a pas à payer intérêt sur 223 millions passé sept ans, mais sur 181 millions tout au plus. Quelqu'un de mes collègues de la droite osera-t-il mettre ces chiffres en doute?

M. J. D. REID: L'honorable député conteste-t-il les chiffres que j'ai mentionnés comme étant la somme que la ligne aura coûté au pays en 1923?

M. GRAHAM: Je discuterai ce point-là tantôt. Mon honorable ami affirme que le Grand Tronc aura à payer un loyer égal à 3 p. 100 d'un capital de 223 millions, je dis que cela est faux et chacun sait que cela est faux.

Ceci n'est qu'un échantillon de leur manière de présenter les choses. Je suis surpris d'entendre mon honorable ami dire qu'il est content que cette commission ait été nommée. En une seule fois, il ajoute 41 millions; la commission avait-elle ajouté 40 millions; donc, il faut que toute l'affaire soit mauvaise. La commission a eu non moins raison d'ajouter 40 millions que mon honorable ami qui ajoute 41 millions.

De crainte que l'entreprise du Grand Tronc Pacifique ne soit pas suffisamment atteinte, mon honorable ami amène dans l'affaire le pont de Québec.

Il sait fort bien, comme au reste chacun de ses collègues du cabinet, que le pont de Québec a été entrepris avant qu'il fût question du Transcontinental. Ce pont ne fait pas partie de la ligne, sauf que peut-être les trains du Transcontinental y passeront, comme aussi probablement ceux du Pacifique Canadien, de l'Intercolonial, du Canadian Northern et du Delaware and Hudson. Il aurait pu tout aussi bien ajouter le coût des salles d'armes qui se construisent par tout le pays.

M. BORDEN: Si cela est juste, pourquoi M. Fielding n'a-t-il pas tenu compte en 1904 de partie des frais d'établissement du pont?

M. GRAHAM: Je vais dire à [illegible] honorable ami pourquoi; c'est parce que le Grand Tronc Pacifique aura, à de certaines conditions, le droit de faire passer ses trains sur le pont de Québec, et qu'il paiera un loyer égal à l'intérêt sur partie des frais de construction du pont.

M. BORDEN: Si cela est vrai, est-ce que le pont de Québec n'a pas dans la question quelque chose de plus à faire que les salles d'armes?

M. GRAHAM: Absolument rien de plus.

Ceci ne fait que montrer le désir que semble avoir le gouvernement de nuire à cette grande entreprise. Je discuterai ce point-là tout à l'heure.

Comment a-t-on procédé avec cet arrangement? Permettez-moi tout d'abord de vous donner un léger aperçu du projet. Comme l'a dit le ministre par intérim des chemins de fer, la section de l'Est se construit au nom de l'Etat et, de crainte que l'honorable ministre ou quelqu'un de ses amis ne s'échappent avec l'idée que rien ne m'autorisait à dire qu'il a commis une erreur de 41 millions, je vais lire certains articles de la loi:

"L'expression "coût de la construction", quand il s'agit de la division de l'Est, comprend et signifie le coût total du matériel, des fournitures, des gages, des services et de l'organisation des transports que nécessitera et comprendra la construction de ladite division de l'Est et toutes les dépenses encourues pour l'acquisition de l'emplacement de la voie pour les besoins de chemin de fer et pour les têtes de ligne, les installations, ainsi que les indemnités et les dommages payés pour torts causés aux terrains ainsi que pour les accidents et les cas fortuits; le coût des travaux d'art, les frais d'entretien, les réparations et réfections des ouvrages et du matériel au cours de construction, la surintendance, la comptabilité, les frais de justice et, en termes généraux, les frais et dépenses occasionnés par la construction de ladite division, qu'ils soient ou non de la même nature que les catégories des dépenses déjà spécialement énumérées y compris l'intérêt sur les sommes dépensées; l'intérêt accru sur le montant de cette dépense annuelle sera capitalisé à la fin de chaque année, et il sera perçu sur cette capitalisation des intérêts au taux de 3 pour cent par an jusqu'au parachèvement des travaux, et jusqu'à ce que le locataire ait pris possession aux termes dudit bail."

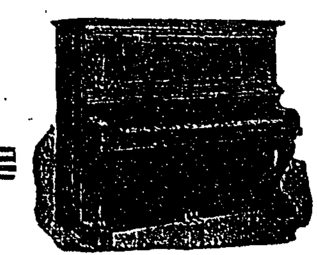
Jusqu'au commencement des sept années, et pas un jour plus tard; mon honorable ami a compté les sept années, au mépris de la loi.

Permettez-moi de lire l'article 20 du chapitre 71:

"Aussitôt que parachevée, ladite division de l'Est sera louée et exploitée par la compagnie pour une période de 50 ans, moyennant paiement d'un loyer qui sera exigible comme suit, savoir: les sept premières années dudit terme la compagnie exploitera ladite division de l'Est moyennant le remboursement des frais généraux tels que définis en l'article 14 du présent contrat; pour les quarante-trois ans qui suivrent, la compagnie paiera annuellement au gouvernement, sous forme de loyer, une somme égale à 3 p. 100 par an sur le coût de la construction de ladite division, constaté de la manière prescrite dans les articles 15 et 16 du présent contrat."

Le reste de l'article a trait aux trois premières années. Je crois avoir clairement démontré à mon

Suite à la page 5



LA POLITIQUE FEDERALE

Suite de la page 4

honorable ami qu'il a commis une monumentale bévue.

M. PELLETIER: Oh!

M. GRAHAM: Le directeur général des Postes ne dira certainement pas le contraire.

M. PELLETIER: Pourtant, je le dis.

M. GRAHAM: Voici la loi.

M. PELLETIER: J'aimerais à savoir ce que vous faites des sept années pendant lesquelles aucun intérêt n'est payé.

M. GRAHAM: Le ministère du Commerce a, pour lui tenir lieu de cet intérêt, un loyer sur cette ligne pendant sept ans. L'Etat canadien paiera l'intérêt, mais ce n'est pas compris dans la somme sur laquelle le Grand Tronc Pacifique va payer intérêt, et ce n'a par suite rien à faire aux charges dont parle le ministre des chemins de fer.

M. PELLETIER: Le pays est tenu de le payer, et l'argent est perdu pour le Canada.

M. GRAHAM: C'est le cas de celui qui est arrêté dans sa fuite avec les effets qu'il emporte.

Ce chemin devait être exploité par le Grand Tronc Pacifique de Moncton à Winnipeg. Le Grand Tronc Pacifique est tenu de payer loyer pendant les sept premières années et, ensuite, 3 pour 100 sur le coût de construction de la division de l'Est.

M. J. D. REID: Si la recette le permet.

M. GRAHAM: Aux frais de premier établissement est ajouté l'intérêt pendant que la ligne se construit. Mon honrable ami estime que, pour compléter la ligne, il faudra 161 millions. Ajoutez à cela l'intérêt pendant que la ligne se construit et vous aurez au dire du ministre, un total de 181 millions. C'est là la somme sur laquelle il faudra que le Grand Tronc Pacifique paye un loyer de 3 pour 100 après l'expiration des sept années.

M. REID: L'honorable député rend la chose encore pire, autant que je peux le voir.

M. GRAHAM: En tant que vous êtes concernés, oui.

M. REID: Je demanderais à l'honorable député de bien vouloir me dire s'il n'est pas vrai que le pays paiera 42 millions. J'ai estimé que nous recevrions un intérêt sur les frais de premier établissement au bout de sept années, ou au bout de dix ans, mais l'honorable député admet maintenant que j'ai eu tort et qu'au lieu de recevoir un intérêt après sept ans, c'est le pays qui continuera à le verser.

M. GRAHAM: Mon honorable ami admet donc son erreur.

M. REID: Pas le moins du monde.

M. GRAHAM: Chacun de ceux qui entourent le ministre sait que celui-ci a commis une erreur.

UN DEPUTE: A votre avantage.

M. GRAHAM: Je crois que c'est à mon avantage.

Ce chemin a été construit sans compter, et il a coûté infiniment plus qu'on ne l'avait d'abord pensé. On me permettra bien cependant de dire qu'en 1908 les chiffres que l'on vient de présenter à la Chambre aujourd'hui ont été communiqués au peuple au cours de la lutte électorale.

Etant alors ministre des chemins de fer, j'ai dit au peuple ce que cette ligne allait coûter approximativement. Je ne me suis pas tenu à la première évaluation. Du haut de toutes les tribunes où je me suis trouvé, ces chiffres ont été débattus et, sachant ce que la chose allait lui coûter, le peuple a dit: Terminez la ligne conformément au type selon lequel vous nous avez assuré en 1904 que vous le feriez.

Tout ce que vient de lire mon honorable ami des brochures électorales de 1908, le peuple canadien a alors décidé par son suffrage de n'en pas tenir compte.

J'arrive maintenant à la question que je tiens à discuter pardessus tout, c'est-à-dire au prétendu rapport des commissaires que le gouvernement a nommés.

Au sens propre du terme, le rapport n'en est pas un. C'est un simple recueil d'opinion émises par des partisans pour des fins de parti.

De même que mon honorable ami, on y commence par attaquer l'ancienne administration libérale, et l'on finit par une critique du gouvernement, du Parlement et du peuple canadien, et par une attaque contre le Grand Tronc Pacifique.

C'est de là que sort ce rapport et c'est là tout ce qu'il révèle. Vous n'y trouverez, d'un bout à l'autre, pas une ligne où se manifeste le désir d'un examen ou d'un avis impartial.

Ce rapport est tout simplement une compilation d'opinions, comme je l'ai déjà déclaré, et pour provoquer et appuyer ces opinions, on s'est servi de tous les moyens bien connus qu'emploient les avocats qui pratiquent devant la cour de police.

D'une façon générale, ce rapport fait fi de la loi, des faits, des coutumes suivies sur les chemins de fer, et dans nombre de cas, fait absolument fi de la pénétration que l'on doit déployer dans le cours des affaires ordinaires.

Ces messieurs avaient formé leur opinion d'une façon absolue avant d'entrer en fonctions en qualité de commissaires. Le ministre intérimaire des chemins de fer et canaux a laissé voir le jeu du gouvernement lorsqu'il dit: Nous vous avions prédit ce qui arrive en 1904, et de son côté, M. Lynch Staunton répète: En 1904, je vous avais prédit ce qui se produit:

Le ministre déclare: En 1908, nous vous avons prédit cela, et M. Lynch Staunton, qui est l'un des meilleurs orateurs populaires du parti ministériel, répète: En 1908, j'ai prédit ce qui est arrivé à l'électorat du pays.

Sauf quelques changements de peu d'importance, M. Staunton pourrait tout aussi bien avoir écrit son rapport en 1908 qu'en 1913.

Son opinion était tout aussi bien formée à cette date, que celle du ministre intérimaire des chemins de fer et canaux à l'heure actuelle.

Au point de vue du parti, M. Lynch Staunton avait son opinion absolument formée avant qu'il ne fût nommé commissaire, et chacun sait que les témoignages qu'il a recherchés de préférence, sont ceux qui pouvaient servir de points d'appui aux opinions préconçues qu'il s'était formées à ce propos.

L'autre commissare a été emprunté, selon l'expression employée par le ministre intérimaire des chemins de fer, seulement emprunté, — un emprunt à vue, — de l'une des plus grandes compagnies de chemin de fer du Canada.

Il était assez naturel que la compagnie en question ne se montrât pas des plus enthousiasmées de la construction d'une autre voie ferrée, et je sais personnellement que les autorités de cette compagnie étaient d'avis que le Grand Tronc Pacifique n'aurait pas [illegible] construit d'après le type le plus moderne.

J'étais alors en état de savoir ce qui se passait, et je sais ce qui s'est passé.

Du moment que M. Gutelius sortait de ce milieu, il est aisé de prévoir qu'il était convaincu que le projet tout entier avait été mal conçu; ce qui déplaisait surtout à ce monsieur, c'était de constater que le nouveau chemin de fer était construit d'après le type le plus moderne, et du moment que le ministre des chemins de fer et canaux commença à lui demander des conseils, il combattait les méthodes de construction alors en vigueur..

Dès l'entrée de M. Gutelius au service du ministère des chemins de fer, on constata que le type d'après lequel on construisait le Grand Tronc Pacifique, est abaissé.

Je déclare donc de propos délibéré, que, ces deux messieurs ou n'importe quel citoyen, dont les opinions sont aussi bien connues sur un sujet, ne pourraient être petits jurés, et encore bien moins juges, dans les causes les moins importantes que sont appelés à juger nos tribunaux.

Le gouvernement du jour a donné le pouvoir à ces deux messieurs, qui avaient déjà leur opinion bien formée, quant à cette entreprise, de causer un tort incalculable au pays et à nos grandes industries. Deux idées ont surtout présidé à la préparation de ce rapport. Il s'agissait d'abord: de faire du tort au parti libéral, si c'était possible, puis de discréditer la compagnie du Grand Tronc Pacifique.

Lisez le rapport, et constatez vous-mêmes si ce ne sont pas là les conclusions qui s'en dégagent.

Le premier, M. Lynch Staunton se souvient toujours, le second, M. Gutelius n'oublie jamais. Ce sont là, les deux messieurs qui ont été nommés pour faire une enquête sur la construction du Transcontinental National.

M. Lynch Staunton a parfaitement le droit de se montrer homme de parti autant qu'il le désire, mais je conteste le droit au gouvernement, qui connait ses opinions passées sur le sujet, de demander à l'électorat du pays de croire que M. Staunton a pu conduire d'une manière indépendante, une enquête de cette nature. Je doute fort que l'on puisse trouver dans tout le Canada, un plus ardent partisan des idées conservatrices que M. Lynch Staunton.

A suivre

AMOUR DE PAQUES

Suite de la page 3

III

Elle ne l'a pas revu le beau sergent. A vrai dire son souvenir a dormi au fond de son coeur comme un caillou brillant dans de la mousse.

Aujourd'hui, elle revient au village. Grand-mère est morte. On l'enterre dans le cimetière du bourg.

Ding, dong! La cloche, celle qui l'appelait au rosaire du mois de Marie les années précédentes, carillonne.

Ding, dong! ce sont les mêmes notes pleureuses et éperdues. On dirait que le coq de pierre du clocher a soudain trouvé une voix.

Ding, dong! En route pour le bourg. Les villageois se groupent autour du cercueil: la famille vient après. La mère d'Yvonnette sanglote, soutenue par l'oncle Jean. Yvonnette ne peut pleurer. Sa pensée est loin de la morte. Le retour aux lieux familiers où s'écoula une grande partie de son enfance l'émeut plus que l'événement qui l'y rappelle. Peut-être ce soir, en songeant à la chaumière maintenant déserte où elle passa de douces heures, blottie sous le manteau de la cheminée à écouter la grand-mère fredonner la chanson de la grisette de Pantin ou la complainte du Juif-Errant, le flot des souvenirs ouvrira-t-il la porte des larmes. Mais en ce moment, elle ne peut pleurer.

Elle regarde dans le passé. Voici le figuier où se réunissaient les belles filles en septembre, après dîner. Elle s'y revoit dans son tablier d'écolière, perchée sur la branche fourchue. A travers les feuilles, les fenêtres de sa maison, disait-elle, ses yeux interrogent la plage. Un silhouette s'y précise... C'est André Kerneur...

Oui, André, avec ses yeux clairs, si vivants dans l'ombre portée de son grand chapeau. Qu'est-il devenu? S'est-il guéri des fièvres?

Elle aimerait qu'il soit là, près d'elle, dans ce jour de deuil où tout le monde pleure... Comme autrefois, elle appuierait sa joue à la main du jeune homme.

Le cortège emplit la route [illegible] a parcouru un soir, au clair de lune, avec André, puis se répand dans la petite église du bourg, où elle s'endormait sous les yeux de Monsieur le Recteur en surplis. Voici la dernière étape, le cimetière.

Yvonnette s'agenouille dans le sentier, sur le sable fin. Le soleil du printemps lui tiédit le visage. Elle appuie son bras sur un socle de marbre blanc, elle rêve: les chants liturgiques se vêtent de mystère et de douceur dans le plein air champêtre. Des tableaux familiers passent dans son esprit: elle revoit la grand-mère suivant sa vache pas à pas, le long des sillons de jeune blé, par une matinée ensoleillée comme celle-ci; elle, Yvonnette, joue sur la plage avec des galets ou s'endort sur le lit de fougère que la bonne vieille lui a dressé.

Mais vraiment, elle ne peut pas pleurer, et pour Yvonnette, qui confond les larmes avec la douleur, c'est une souffrance, une honte avivée d'un gros remords de demeurer les yeux secs.

Dans l'air natal, le souvenir d'André lui revient, mêlé aux senteurs des pieds d'alouettes qui poussent sur les tombes et qui fleurissaient aussi dans le jardin des grands-parents.

Tout à l'heure, après la cérémonie, pendant que les assistants se livreront à l'agape coutumière dans la maison de la morte, Yvonnette s'échappera vers la plage; peut-être rencontrera-t-elle le cher André.

La chaleur augmente. La fillette s'appuie plus lourdement sur la tombe de marbre, l'une des plus belles du cimetière. Elle regarde machinalement l'inscription dorée qui étincelle au soleil et en rassemble les lettres:

CI-GIT

dans sa vingt-sixième année
le sergent

. . . .

Elle se lève avec épouvante. Il lui semble d'être penchée sur un cadavre. Elle n'a pas besoin de lire le nom d'André Kerneur pour savoir que c'est lui qui dort là... En même temps qu'éclatait dans son coeur la révélation de son amour d'enfant, elle apprenait que les beaux yeux noyés d'ombre étaient clos à jamais, et froide la main où s'était blottie la sienne...

...Et dans le cimetière breton, pendant l'enterrement de la mère-grand, Yvonnette versa de vraies larmes...

TRIBUNE AGRICOLE

du "Courrier de l'Ouest"

Je trouve dans le "Grain Growers Guide," du 1er avril, le récit suivant que j'ai traduit tant bien que mal, mais fidèlement, quoiqu'un peu à ma manière.

Le Réveil de l'Immigrant

Un petit propriétaire de restaurant vivait passablement heureux là-bas, là-bas, dans sa patrie natale, la Hollande, l'un des vieux pays de la vieille Europe.

Un jour, il y a dix ans de cela, il vit dans son journal une annonce alléchante qui promettait la fortune à tout immigrant venant se livrer à la culture sur les fermes de l'Ouest canadien.

Le brave homme était parvenu, par le travail et l'économie, à se ramasser un modeste pécule de $2,000. Mais, ébloui à la vue de la brillante annonce, il se laissa prendre à l'envie de faire mieux et plus vite.

Il vint donc au Canada, en compagnie d'un bon nombre d'autres immigrants, comme lui, en quête du bonheur sur la terre étrangère. Il s'établit d'abord dans les environs de Winnipeg, où il jardina pour le marché de la ville, avec d'assez bons succès.

Cela ne suffisant pas, il vint prendre un homestead dans la Saskatchewan, afin d'avoir plus de terrain, à 40 milles du chemin de fer.

Il y travailla dur et ferme, pratiqua strictement la frugalité et l'épargne, non sans récompense. Peu à peu, il prenait le dessus, agrandissait son domaine. Déjà il entrevoyait le jour où il pourrait enfin assurer son avenir et celui de sa famille, de ses enfants, qu'il aurait la satisfaction de voir s'établir à l'aise autour de lui.

Mais le malheur lui arriva un matin sous la forme du serpent tentateur, je veux dire en la personne d'un agent de machines agricoles.

Que de fois, à sa ferme, il avait donné l'hospitalité la plus généreuse aux agents voyageurs d'instruments aratoires, sans jamais demander ni accepter un sou. Vous allez voir comme on l'a récompensé de sa générosité.

Il venait d'obtenir sa "patente," il y a trois ans maintenant. Il respirait à son aise. Sa récolte s'annonçait sous de riantes apparences. C'était beau la vue de son champ couvert d'épis jaunissants que le vent ondoyait sous les rayons chauds du soleil.

L'agent voyageur, son ami, toujours au guet, lui avait souvent suggéré l'acquisition d'une batteuse mécanique (treshing outfit); mais le colon jusqu'à ce moment était sourd à la tentation.

Les machines à battre le grain étaient rares dans la région cette année-là, grave inconvénient. L'agent le savait; ce lui fut occasion de tendre de nouveau son hameçon appâté.

De sa voix câline, de son air le plus engageant, de ses agréments personnels les plus charmeurs, la sirène parvint à s'insinuer dans l'âme trop confiante du colon hollandais, lui représenta combien il lui serait aisé de posséder une machine à battre qui rapporterait de jolis bénéfices, en outre de l'avantage immense de battre son grain de bonne heure et à temps voulu.

Cette machine se paiera d'elle-même, disait le tentateur; ma compagnie vous accorde toutes les facilités désirables de paiement, vous attendra tant que vous voudrez, garantit la marchandise dans son contrat, pas d'hypothèques sur votre terre, de sorte qu'elle vous donne des garanties sans vous en demander.

Bref, au moyen de mille et une bonnes raisons astucieuses, il fait voir l'affaire sous un jour si couleur de rose que le homesteader trébuche enfin dans le panneau couvert de fleurs. Le contrat signé — il a mordu à l'hameçon, le pauvret — on lui expédie une machinerie vendue au prix de cinq mille piastres.

Ce contrat ne différait pas des autres de son espèce, long, compliqué, tortueux. Une phraséologie ingénieuse et savamment imagée, des mots à piège, des clauses dont la pudeur se voile sous un imprimé si fin que ça vous arrache la vue pour y entrevoir quelque chose; une technologie anglo-saxonne que les "Britishers" eux-mêmes ne peuvent guère comprendre s'ils ne sont experts, encore moins les étrangers, comme les hollandais par exemple, aussi ignorants de la phrase anglaise que de nos lois et coutumes.

Du latin ferait aussi bien l'affaire dans ces cas-là. Le colon hollandais avait signé cependant, mais en aveugle, sur les instances rassurantes de l'agent solliciteur. Ce contrat, que tout le monde signe sans danger, n'est que pour la forme seulement, avait dit l'agent, ajoutant de sa voix doucereuse, que rien de particulièrement significatif n'y était contenu.

* * *

Or, la belle machine neuve de $5,000 refusa le service dès le premier essai, n'a jamais voulu fonctionner non plus par la suite. Pas moyen de la faire aller. On fit mander un machiniste de grande expertise.

Celui-ci, après un examen soigné, déclare la mécanique radicalement vicieuse, mal combinée, impraticable, détraquée de naissance. Puis il annonce qu'il s'en va à la course quérir de nouvelles pièces pour remplacer les parties défectueuses et rendre le mouvement, "à cette pauvre" "treshing outfit." On ne l'a plus revu, ni lui ni ses pièces.

Néanmoins, on n'eut pas à attendre bien longtemps la visite d'un troisième personnage à la ferme. Ce n'était pas un agent solliciteur cette fois-ci, ni un mécanicien expert, mais M. le "collector" de la compagnie en chair et en os.

Il venait réclamer le plein montant de la ferraille, non pour remettre de l'argent.

Le bonhomme fermier se récuse naturellement. Il veut bien payer le prix convenu, mais pourvu qu'on lui fournisse un outillage en état de fonctionner, tel que convenu. Il raconte la visite inutile du mécanicien expert, le temps perdu, le dommage encouru.

M. le "collector" répond que cela ne le regarde pas, que sa mission à lui se borne à "collecter" et qu'il entend la remplir.

De son côté, sans connaître la loi du pays, le colon hollandais croit finalement devoir s'en tenir à la notion de justice et d'équité qui doit être à la base de toute loi raisonnable.

Sommé de comparaître au tribunal de la haute cour, il engage un avocat. On plaide.

* * *

Les plaidoiries entendues, le juge condamne le défendeur avec REGRET, attendu que, dans le contrat tel que signé par ledit défendeur, il y a une clause malheureuse "which allowed him only "three days to make his complaint "and refuse to accept the treshing outfit."

* * *

En même temps, le juge fait remarquer que sa décision serait différente s'il était appelé à juger un cas semblable dans l'Alberta, où une loi encore assez récente tient la compagnie responsable des représentations verbales de son agent, quels que soient les termes du contrat écrit; loi exigeant la garantie de tout instrument aratoire, même dans le cas où le contrat signé stipulerait le contraire; loi qui autorise le juge à prononcer la nullité des contrats les mieux signés, si ces contrats contiennent des clauses qui ne lui paraissent pas raisonnables; loi enfin qui, en autorisant les juges à juger selon l'équité nonobstant la loi générale, protège le pauvre fermier contre la canaillerie des compagnies de voleurs millionnaires.

* * *

Cultivateurs ou fermiers, mes amis, n'allez jamais donner votre signature à des contrats ou papiers, que vous n'en ayez d'abord pénétré tous les mots jusqu'au moindre. En un mot ne signez rien sans savoir ce à quoi vous vous engagez, ce à quoi on vous fait renoncer.

L'oubli de ce précepte coûte bien cher très souvent. L'immigrant, dont il est parlé ci-haut, en a fait la triste expérience. La leçon lui a coûté les frais d'un procès et $1,000.00 en plus, la compagnie ayant consenti à reprendre sa grosse ferraille inutile pour la différence du prix d'achat.

On ne le reprendra plus celui-là; mais on continuera d'en attraper d'autres.

Que chacun de nous, se tenant sur ses gardes, avertisse aussi ses voisins, amis et connaissances. Réveillons-nous.

J'espère que bientôt les provinces de Saskatchewan et de Manitoba auront une loi semblable à celle de l'Alberta.

On me dit que le gouvernement de la Saskatchewan est tout à fait bien disposé sous ce rapport. C'est aux cultivateurs d'insister auprès de leurs représentants et de leurs ministres.

ANTONIO GAGNEPAIN.



M. Martin Harvey

Le célèbre acteur anglais de passage à Edmonton, cette semaine.

L'une des étoiles de la scène anglaise moderne, M. Martin Harvey, l'idole des foules londoniennes, demeurera pendant trois jours dans notre ville, cette semaine, donnant les trois principales oeuvres de son répertoire: "The breed of the Treshams," "The Only Way" et "A Cigarette Maker's Romance."

Ces trois pièces sont d'un intérêt puissant et Martin Harvey se montre d'une supériorité merveilleuse dans les trois principaux rôles.

La tournée au Canada de M. Martin Harvey est sous le patronage de la Société pour la diffusion du théâtre britannique; cette tournée n'a été qu'un long triomphe depuis Halifax et comptera comme l'un des plus beaux succès de la carrière de l'acteur.

Notre ville est privilégiée d'avoir été inscrite pour trois jours sur l'itinéraire de M. Martin Harvey. Tous les amateurs de l'art dramatique britannique auront cette semaine une occasion splendide d'applaudir trois chefs-d'oeuvre admirablement interprétés.

Achetez chez nos annonceurs, et en ce faisant mentionnez notre journal

Ordonnance des Licences de Liqueurs

Demandes pour renouvellement de Licences de Liqueurs

Les demandes suivantes de renouvellement de Licences de Liqueurs seront prises en considération par le Bureau des Commissaires de Licences, à l'assemblée annuelle qui sera tenue au Palais de Justice, salle du Tribunal pour enfants, à Edmonton, le mardi, cinquième jour de mai 1914, à 10 heures du matin:

Thomas Rookes, renouvellement de licence, concernant l'hôtel Alberta, situé lots 32-33, Bloc 2, R. L. 10, Edmonton.

Thomas Douglas et James Edward Hall, renouvellement de licence, concernant l'hôtel Brunswick, situé lot 191, bloc 1, H. B. R. Edmonton.

Corona Hotel Company Limited, Thos. Malin, gérant, renouvellement de licence concernant l'hôtel Corona, situé lots 63-64 et les trois pieds ouest du lot 65, bloc 6, H. B. R. Edmonton.

Joseph Hostyn et William Henry Sheppard, renouvellement de licence, concernant l'hôtel Castle, situé lots 105 et 106, bloc 2, H. B. R. Edmonton.

Charles Horace Bélanger, renouvellement de licence, concernant l'hôtel Cecil, situé lot 127, bloc 4, H. B. R. Edmonton.

Daniel McIntyre et Philip Miller, renouvellement le licence, concernant l'hôtel Edmonton, situé sur la partie du lot de rivière 4, au nord de la voie ferrée Edmonton, Yukon, Pacific, Edmonton.

Empire Hotel Company Limited, Allan McAllister, gérant, renouvellement de licence, concernant l'hôtel Empire, situé sur le lot 75, bloc 2, H. B. R., Edmonton.

Walter George Girvin, renouvellement de licence, concernant l'hôtel Grand View, Avenue McDougall, situé, partie du bloc 'A', R. L. 8, Edmonton.

Charles James Kelly, renouvellement de licence, concernant l'hôtel Grand, situé lots 16 et 17, bloc 13, R. L. 10, Edmonton.

William Henry Connor, renouvellement de licence, concernant l'hôtel Impérial, situé lots 35 et 36, bloc 1, R. L. 10, Edmonton.

William Malone et Paul Maas, renouvellement de licence, concernant l'hôtel Intercolonial, situé lots 7 et 8, bloc 10, R. L. 12, Edmonton.

Raoul Breuard et Joseph Edouard Mireault, renouvellement de licence, concernant l'hôtel Jasper, situé lot 31, bloc 2, R. L. 12 et 14, Edmonton.

John B. McCulla, renouvellement de licence, concernant l'hôtel King Edward, situé Première rue et Avenue Athabasca, Edmonton.

Thomas Wesley McKernan, renouvellement de licence, concernant l'hôtel Royal George, situé partie des lots 62 et 63, R. L. 6, Edmonton.

William Cameron, renouvellement de licence pour l'hôtel Leland, situé lot 194, bloc 1, H. B. R., Edmonton.

Northern Hotel Company Limited, Robert E. Noble, gérant, renouvellement de licence, concernant l'hôtel Northern, situé lots 6 et 7 et partie lot 5, bloc 2, R. L. 10, Edmonton.

Nathan Bell, renouvellement le licence pour l'hôtel Pendennis, situé lots 36, 37 et 38, bloc 2, R. L. 12, Edmonton.

Queens Hotel Limited, Jos. E. Hall, président, renouvellement de licence pour l'hôtel Queen, situé lots "D" et "E", et partie ouest du lot "F". Lot de rivière 10, Edmonton.

Joseph Napoléon Pomerleau, renouvellement de Licence pour l'hôtel Richelieu, situé lots 199 et 200, bloc 3, H. B. R. Edmonton.

Savoy Hotel Limited, Emile Bourassa, gérant, renouvellement de licence pour l'hôtel Savoy, situé lot 3, bloc 7, R. L. 12, Edmonton.

William Arnold Kelly, renouvellement de Licence pour l'hôtel Senate, situé lots 16, 17, 18 et 19, bloc 3, R. L. 10, Edmonton.

Robert McDonald, renouvellement de licence pour l'hôtel Selkirk, situé lot 83, bloc 1, H. B. R. Plan "B." Edmonton.

Robert Moore, renouvellement de licence pour l'hôtel St-Elmo, situé lots 7 et 8, bloc 1, R. L. 10, Edmonton.

Clarence Adron Roach, renouvellement de licence, concernant l'hôtel St-Petersburg, situé lots 29 et 30, bloc 13, R. L. 12-14, Edmonton.

Francis Edward Goode, renouvellement de licence pour l'hôtel St-James, situé lots 100 et 101, R. L. 6, Edmonton.

Robert McDonald, renouvellement de licence pour l'hôtel Yale, situé partie du bloc "A", R. L. 6, Edmonton.

Joseph Martel, renouvellement de licence pour l'hôtel North Edmonton, lots 23-24, bloc 28, North Edmonton.

Thos. David McLaren, renouvellement de licence pour l'hôtel Strand, situé lot 10, bloc 19, Edmonton ouest.

Frank Otto Dever et Joseph Laviolette, renouvellement de licence, concernant l'hôtel Transit, situé lot 39, bloc 2, Dwyer Addition, North Edmonton.

James McDonald, renouvellement de licence recommandée pour l'hôtel Marlboroug, situé lot 137, bloc 9, H. B. R., Edmonton.

Garnet Wolseley Chambers, renouvellement de licence recommandée pour l'hôtel projeté Royal Alexandra, situé lot 208, bloc 1, H. B. R., Edmonton.

Wilson Limited, J. T. LaBissonnière, gérant, renouvellement licence de gros pour le magasin du No 256 Jasper Avenue Ouest, situé lot 74, bloc 3, H. B. R., Edmonton.

The Hudson's Bay Company, Richard George, gérant, renouvellement de licence de gros pour le magasin du No 621 Troisième rue, situé lot 165, bloc 2, H. B. R., Edmonton.

Western Commercial Company Limited, T. H. Lancaster et A. Laurendeau, gérants-adjoints, renouvellement de licence de gros pour le magasin situé sur la partie est du lot 6, R. L. 8, Plan "E", Edmonton.

McCarthy and Company Limited, James McCarthy, gérant, renouvellement licence de gros pour le magasin situé lot 173, bloc 4, H. B. R. Edmonton.

J. B. Mercer Limited, Frank Anderson Mercer, gérant, renouvellement de licence de gros pour le magasin du No 212 Jasper Avenue Est, situé lot 3, R. L. 8, Edmonton.

The Capital Wine and Spirit Company, Limited, Alfred Muffman, gérant, renouvellement de licence de gros pour le magasin du No 127 Jasper Avenue Est, situé lot 14, R. L. 6, Edmonton.

Western Wine and Spirit Company Limited, Frank Grandage, gérant, renouvellement de licence de gros pour le magasin situé au No 505 Jasper Avenue Est, lots 29 et 30, bloc 22, Edmonton.

Gold Seal Liquor Company Limited, Samuel Freeman, gérant, renouvellement de licence de gros pour le magasin situé lot 25, bloc 5, R. L. 12 et 14, Edmonton.

Gustave Itzweire, renouvellement de licence de gros pour le magasin de liqueurs Métropole, 834 Première rue, Edmonton.

Namayo Wine and Spirit Company, Ltd., Homer Vadnais, gérant, renouvellement de licence pour le magasin de liqueurs en gros situé sur le lot 1, bloc 6, R. L. 10, Edmonton.

Jasper Liquor Company Limited, Elzéar Boivin, gérant, renouvellement de licence de gros pour le magasin situé dans le bloc Scott, Avenue Jasper, lot 44, bloc 8, H. B. R., Edmonton.

Andrew McKenzie, renouvellement de licence pour l'hôtel Cameron, situé lot 31, R. L. 17, plan 12, Edmonton Sud.

Joseph Pendl et Fred Luke Popham, renouvellement de licence pour l'hôtel Commercial, situé lots 7 et 8 bloc 61, Edmonton Sud.

The Dominion Hotel Limited, renouvellement de licence pour l'hôtel Dominion, situé sur les lots 5 et 6, bloc 68, Plan "I", Edmonton Sud.

James Addison Delton, renouvellement de Licence pour l'hôtel Royal, situé lots 26 et 27, bloc 67, Edmonton Sud.

Michael J. O'Brien, renouvellement de licence pour l'hôtel Capitol, situé sur la partie nord-est du bloc 27, 99 pieds, coin des Première rue ouest et Quatrième avenue sud, Edmonton Sud.

Joseph Philippe Bélanger, renouvellement de licence pour l'hôtel Strathcona, situé lots 1 et 2, bloc 68, Edmonton Sud.

Lilian M. Martin, renouvellement de licence pour l'hôtel Windsor, situé lot 1, bloc 60, plan "I", Edmonton Sud.

Daniel Joseph Connell, renouvellement de licence de liqueurs en gros pour le magasin situé lots 12 et 13, bloc 68, au No 14 Whyte Avenue Est, Edmonton Sud.

Strathcona Wine and Spirit Company Limited, Henry James Lundy, gérant, renouvellement de licence de liqueurs en gros pour le magasin No 204, Whyte Avenue, lots 1 et 2, bloc 69, Edmonton Sud.

Daté à Edmonton, ce 6ème jour d'avril 1914.

JOHN D. HUNT,
Député Procureur-Général
Par intérim.

SOUMISSIONS

Liquidation de l'actif de la Compagnie The Stewart Hardware, insolvable, Edmonton Sud, Alberta.

Des soumissions cachetées et séparées seront reçues jusqu'à midi, jeudi, 9ème jour d'avril, 1914, pour l'adjudication de l'actif sus-nommé, savoir:

Assortiment de quincaillerie	$1,867.67
Ameublement	573.50

De plus amples renseignements concernant ces marchandises seront fournis en tout temps à mon bureau, chambre 706 Tegler Bldg, Edmonton.

JAS. A. MacKINNON,
Liquidateur officiel.

AU PAYS DU MERVEILLEUX RENARD NOIR ARGENT

La richesse des Pelleteries

La noblesse d'Europe, le potentat oriental, le millionnaire des Etats-Unis, le roi des bestiaux de l'Argentine, en un mot quiconque est capable d'acheter une fourrure précieuse, recherche le renard noir argenté de l'Ile du Prince-Edouard.

Ce merveilleux petit animal promet de révolutionner en partie les conditions existantes dans l'île. Il y aura un grand engouement par toute la terre pour l'établissement dans l'Ile, pendant un certain nombre de saisons — le désir de se trouver sur le terrain principal de l'industrie du renard destinée à édifier un grand nombre de fortunes extraordinaires d'ici à cinq ans; de jouir d'un climat unique qui émerveille le touriste, et de la satisfaction d'avoir une belle maison sur une île qui abonde en riches terres arables, et bordée de baies et d'îlots magnifiques.

200 à 900 pour cent

Dès votre arrivée sur l'île, l'idée que vous vous faisiez du commerce du renard noir argenté change en tout point. Vu la rareté de bons éleveurs, les renards de race atteignent un prix qui, à première vue, parait exorbitant. Vous êtes naturellement sceptiques lorsque vous entendez dire à Montréal qu'une compagnie formée dans l'île pour l'élevage des renards noirs argentés a payé à ses actionnaires un dividende tantôt de 200 p.c., tantôt de 300 p.c., quelquefois de 400 p.c. et même de 900 p.c. Vous ne pouvez pas et vous ne pourrez pas comprendre qu'une compagnie de ce genre puisse dès son enfance payer de si gros dividendes, pendant les cinq premières années de son existence avant que les capitaux étrangers y aient été investis. Un jour viendra, et cela parait possible vu la décroissance des animaux à fourrure, où une peau de renard noir argenté se vendra $5,000. Ce jour-là n'est pas très éloigné. Le démon du trust fera alors son apparition et un couple de bons éleveurs représentera la somme de $100,000. Ce sont là ceux qui prétendent que dans cinq ans le prix du renard noir argenté n'aura pas augmenté, l'échelle des prix actuels ne pouvant pas être dépassée. Ils calculent sans chiffres. L'industrie ne se confinera pas au seul commerce des peaux et l'île ne sera pas dotée de parcs d'élevage avant cinq ans. Les peaux auront alors atteint un prix beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui. Et par conséquent les éleveurs de race rapporteront beaucoup plus. Il ne faut pas se laisser berner par les alarmistes et les ultra-conservateurs.

Son pesant d'or

L'auteur a visité plusieurs parcs d'élevage et a eu de longs entretiens avec ceux qui ont cette industrie à coeur, entre autres le premier ministre de l'île, M. J. A. Mathieson, après de longues études, a déclaré qu'il n'y voyait aucune possibilité d'insuccès. Poursuivant: "Les peaux de renard noir argenté de l'Ile du Prince-Edouard, dit-il, possèdent des qualités qui les rendent uniques et très recherchées. C'est la seule fourrure connue pour laquelle on paierait son pesant d'or et que seules peuvent se payer les personnes très riches. L'un des premiers rapports publiés sur l'industrie des fourrures, sur ses profit et ses possibilités est sans contredit celui de M. J. E. McCready, agent de publicité du gouvernement. En avril 1910, C. Lampson, de Londres, acheta d'un éleveur de l'Ile du Prince-Edouard, une seule peau de renard argenté qu'il paya $2,700. En différentes dates le même acheteur se rendait acquéreur d'autres peaux pour des sommes aussi élevées. Depuis 1910, aucune peau de renard, si ce n'est celles des bêtes mortes par accident ou de maladie, n'a été vendue. La raison en est évidente. Les profits retirés de l'élevage de ces bêtes sont si élevés que tout le monde veut en faire le commerce et qu'il y a plus de demandes que de bêtes. En 1910, les éleveurs atteignaient le prix de $5,000 le couple.

Les profits

Les profits sont toujours élevés, quelquefois exceptionnels. Un citoyen bien connu de Charlottetown m'a raconté qu'un jour il avait investi $1,000 dans l'achat de peaux de renard et que un an plus tard il retirait $7,000. Une femme m'a dit que les $5,000 qu'elle avait investis dans le commerce des peaux lui avaient rapporté $11,000. L'effet de gains si rapides dans une municipalité composée en grande partie de fermiers, s'imagine mieux qu'il ne se dépeint. Pendant que les uns réussissaient, les autres voulaient réussir. De là, la formation de compagnies, la création de parcs d'élevage. Le succès ne fut pas toujours le même vu l'expérience ou l'inexpérience qu'on y apportait. Mais en général l'on peut dire que les profits réalisés en valaient la peine.

Entreprise privée jusqu'en 1912

Jusqu'en 1912, l'industrie de l'élevage du renard était une entreprise privée. A cette date les premières compagnies furent incorporées par des actes spéciaux de la législature provinciale. Il y en avait dix d'entre elles qui avaient un capital autorisé de $20,000 à $60,00, formant en tout $335,000. Après la session plusieurs autres compagnies furent incorporées sous le "Joint Stock Companies Act", par lettres patentes. A la session de mars et d'avril 1913, il y avait 33 compagnies d'incorporées par la législature. Plusieurs autres l'ont été depuis par lettres patentes. Cependant plusieurs compagnies, et des plus considerables, ne sont pas encore incorporées.

Jusqu'en 1914, il n'y a pas de statistiques de l'industrie de l'élevage du renard: on sait cependant qu'elle est très florissante. A la dernière session de la Législature, on a songé à imposer une taxe de un pour cent sur les jeunes renards qui naissent, d'année en année, cette taxe devant remplacer celle du revenu dérivé de cette source. En août dernier, lors de la préparation de l'acte fixant cette taxe, on a fait une nomenclature des "ranches" avec le nombre des renards élevés sur toute l'île, ainsi qu'une évaluation des petits renards de cette année.

Valeur des petits renards, cette année: plus de $3,700,000

On a trouvé, grâce à ce dénombrement, qu'il y avait 233 "ranches", dont 101 pour les propriétés des compagnies incorporées, et 122 possédés par des particuliers ou des sociétés. Il y avait dans ces "ranches" 2,480 renards de toutes espèces, dont 1,825 noir-argentés, 115 mouchetés, 32 croisés et 99 non-classés. La valeur des petits renards cette année était d'un peu plus de $3,700,000. Le gouvernement provincial a perçu sur ce montant $37,000 de revenu.

Cette valeur était considérablement au-dessous de la présente valeur, vu les prix de vente actuels, mais suffisante pour payer 60 pour cent, sur le capital investi dans l'industrie en janvier dernier (estimé à $6,000,000) moins le coût des "ranches" non incorporés qui paieront à leurs actionnaires, surtout en septembre et octobre, des dividendes d'une moyenne de 50 pour cent.

Portées d'un an

Cette année a été peu avantageuse, vu le nombre de couples qui n'ont pas produit et la perte des portées à la naissance et dans la suite. Ceci est arrivé surtout dans les nouveaux "ranches." Un éleveur m'a assuré que 90 p. c. de ses jeunes couples de renards ont eu leurs portées à un an, et que tout son "ranch" de vieux et de jeunes éleveurs a obtenu une moyenne de 4 petits 1-2 par couple. Ceci est remarquable, certes, car la moyenne de la production à travers l'île, cette année, était au-dessous de deux petits par couple. Les portées de sept et même huit renards ont été signalées dans certains "ranches" et on les a vendus au prix courant de $6,000 chacun ou $21,000 et plus par couple. Le petit d'une renarde, né cette année, a été vendu $18,800.

Inégale distribution des profits

On voit par ce qui précède pourquoi la distribution des profits dans l'élevage du renard est inégale. Un "ranch" peut avoir de la chance une année et l'année suivante rien avoir. C'est pourquoi les actionaires placent de l'argent dans divers ranches pour être plus certains de faire fructifier leur argent. Leurs pertes jusqu'aujourd'hui sont peu nombreuses. Le pire désavantage qu'ils peuvent attendre, c'est un petit dividende ou rien du tout, avec l'espoir d'avoir plus de chance l'année suivante. D'autre part, des centaines d'actionnaires sont contents de leur bonne fortune. Dans un bulletin des premiers dividendes de cette année, paru dans cette ville, figurent les capitaux et les dividendes de 15 compagnies dont on a omis les noms

Il est intéressant de noter que les dividendes des 21 premières compagnies, qui ont fait connaître leurs profits, font une moyenne de 105 pour cent sur leur capital réuni.

Les compagnies mentionnées plus haut, possèdent de 2 à 20 couples, et leurs capitaux s'élèvent de $10,000 par couple jusqu'à plus de $30,000. Le plus gros dividende enregistré plus haut est le résultat d'une récapitulisation des profits de plus de 300 p.c. tandis que les dividendes inscrits ici sont sans aucun doute la moyenne obtenue cette année, il y aura un nombre considérable d'autres compagnies qui paieront de 100 à 200 p.c. en octobre prochain.

Trois années de profits énormes

Les profits énormes de trois années démontrent assez que l'élevage du renard argenté est celui *qui paie le plus, au monde, aujourd'hui*; la confiance de ceux qui se sont livrés à cet élevage n'a jamais été si grande qu'elle l'est *aujourd'hui, car la compagnie qui s'en occupe n'a jamais encore été* aussi forte. Leur confiance s'impose devant les faits suivants:

Que le renard argenté né dans l'Ile du Prince-Edouard fournit la fourrure la plus belle et celle qui rapporte le plus dans le commerce; cette fourrure a brisé tous les records précédemment établis sur les marchés de fourrures de Londres.

Que l'on a fait des efforts considérables par un élevage attentif, pour assurer de génération en génération la production de fourrures remarquables.

Que les conditions du sol et du climat de l'Ile du Prince-Edouard ne peuvent être surpassées pour l'élevage du renard argenté.

Que 85 pour cent des renards argentés en captivité sont dans les fermes de l'Ile du Prince-Edouard.

Que des rapports détaillés sur l'industrie du renard argenté ici ont été envoyés à la commission canadienne de conservation par J. Walter Jones, B.A., au gouvernement russe par leur envoyé spécial, M. Vladimir Généérosoff, et par M. Wesley Frost, consul américain à Charlottetown. Ces rapports ont créé un intérêt immense par tout le monde.

Que la production des fourrures *de prix est descendue de 50 pour* cent depuis vingt ans, et que par contre leur valeur est montée de 200 à 320 pour cent durant le *même espace de temps*; et que l'augmentation constante des demandes, et la diminution non moins constante des fourrures ne peuvent *trouver une solution* que dans l'élevage des animaux à fourrure sur des fermes spéciales.

Que, comme le dit M. J. Walter Jones dans son ouvrage sur cette industrie, il vaut mieux élever la sorte d'animaux à fourrure *qui produit davantage plutôt* que celles qui ne produisent que beaucoup moins. La loutre marine, le renard argenté, la zibeline russe, *le chinchilla sont les animaux à* fourrures les plus précieux à notre époque.

Toutes ces fourrures, excepté *celle du renard argenté*, sont maintenant hors du *marché*, parce que la chasse en est prohibée pour en faciliter la production. Et seul le renard argenté est élevé en captivité.

Que la production entière des peaux crues, dans le monde, s'élève à une valeur de $110,000,000 chaque année, et les fourrures manufacturées à une valeur de $350,000,000; et que de 1,827,000 peaux de renard produites au cours de l'année 1913, seulement 150 étaient des peaux de renard argenté, dont le centre principal de production est l'Ile du Prince-Edouard.

La valeur du renard surpasse toutes les autres valeurs de l'Ile

Actuellement la valeur des renards et des ranches de l'île s'élève à $10,000,000, soit 25 pour cent de plus que la valeur de tous les chevaux et de tous les autres *animaux dont on fait l'élevage* dans cette province.

La valeur de cet élevage a sans cesse augmenté, depuis des années et n'a jamais eu une tendance à la baisse. La plupart des jeunes renard nés le printemps dernier étaient vendus à l'avance et des options de $10,000 étaient fournies pour chaque couple. Comme les demandes surpassaient de beaucoup la production les couples se vendirent $14,000 et même $16,000. Nombre de demandes n'ont pu obtenir de réponses satisfaisantes.

Déjà des options ont été prises (10 pour cent comptant, balance sur réception de la marchandise en septembre 1914, sur les jeunes *renards qui seront mis bas ce* printemps.

Un couple de renards du moment qu'il est prouvé qu'il peut produire, peut valoir de $20,000 à $30,000; il y a même des renards dont seule la peau vaut $30,000.

Les éleveurs de renards approchent le million.

Il n'y avait pas, il y a trois ans, un seul habitant dans l'île dont la fortune s'élevât à $500,000; aujourd'hui, nombreux sont les éleveurs de renards qui possèdent une telle fortune, et même quelques-uns sont millionnaires. D'autres valent de $10,000 à $20,000, alors que des milliers d'actionnaires recoivent de 25 à 200 pour cent de dividende sur des parts variant de $100 à $1,000.

Les principales tanières se trouvent aux environs des trois grandes villes longeant la ligne du chemin de fer Alberton, Summerside et Charlottetown.

CHRONIQUE LOCALE

M. Riley, l'avocat bien connu de Calgary, est de passage à Edmonton, cette semaine.

---o---

L'hon. juge Noël est revenu de Province de Québec, où il a fait un séjour de plusieurs semaines.

---o---

M. J. Cormack, de la société Cormack & Mackie, est également de retour parmi nous après une absence de plusieurs semaines.

---o---

MM. LeBlanc et St-Cyr, assistants-arpenteurs, sont arrivés à Edmonton pour la saison des travaux d'arpentage.

---o---

M. P. R. A. Bélanger, inspecteur des Terres Fédérales est arrivé à Edmonton depuis quelques jours. M. Bélanger doit partir prochainement emmenant une équipe d'arpenteurs pour inspecter des terrains nouvellement arpentés au nord du Petit Lac des Esclaves. M. Bélanger sera accompagné de M. L. A. Fontaine. Ces messieurs inspecteront une centaine de townships; leur absence sera d'un an.

---o---

Nous apprenons avec regret le décès de Mme Geo. Deslauriers, de St-Paul, Alta. Nous offrons nos vives condoléances à la famille si douloureusement éprouvée.

---o---

MM. H. Boissonnault et A. Brissette, de Morinville, sont de passage à Edmonton, cette semaine.

---o---

M. Raoul Brouard, l'un des propriétaires de l'hôtel Jasper, est de retour d'un voage en France où il était allé passer les mois d'hiver.

---o---

M. J. A. McNeil, le populaire marchand de tabacs de notre ville, informe sa nombreuse clientèle que l'on trouvera en tout temps à son magasin, 243 avenue Jasper Ouest, ou au comptoir des cigares de l'hôtel Selkirk, un choix important de cigares, cigarettes ou tabacs des meilleures marques. Tous nos compatriotes sont invités à accorder leur clientèle à M. J. A. McNeil, qui n'épargnera aucune peine pour leur donner satisfaction absolue. Journaux et livres français.

---o---

PAROISSE DE L'IMMACULEE CONCEPTION

Le jour du Vendredi Saint l'office religieux aura lieu à 9 h. du matin avec chant de la Passion. A trois heures de l'après-midi, chemin de croix. A 7.30 du soir, office, prière et sermon sur la Passion.

Samedi Saint, office à huit heures du matin.

Dimanche, jour de Pâques, messes à 8 h., 9 h. 15 et 10 h. 45.

Le sermon de circonstance sera prêché à la grand'messe par un prédicateur de renom, le R. P. Prince, S.J., dont le "Courrier de l'Ouest" annonçait, la semaine dernière, l'arrivée dans l'Ouest.

* * *

Notre soirée récréative de dimanche dernier, sous la présidence de M. et Mme C. Turgeon, a remporté le succès habituel. Huit magnifiques prix offerts par le président ont été chaudement disputés.

Les vainqueurs sont: 1ers prix, Mme Robitaille et M. Babin; 2mes prix, Mme A. Martin et M. Robert; 3èmes prix, Mme Gola et M. Bouthiller; 4èmes prix, Mlle Adam et M. G. Coulombe.

Le programme musical, préparé par Mlle Poisson, comportait: un solo de piano par Mlle LaRivière; une chanson par Mlle Poisson; un solo de piano par Mme LaBrèche; "Les Quatre Prunes," comédie interprétée par MM. Toupin et Boileau; une chanson par Mlle LaRivière. Ce programme fut rendu à merveille et vivement applaudi. M. C. Turgeon remercia en termes parfaitement appropriés les nombreuses personnes présentes, puis un exquis goûter fut servi par les dames et jeunes filles de la paroisse. On se sépara aux accents de "O Canada."

---o---

PAROISSE ST-EDMOND, D'ELM PARK

Nous avons clôturé, dimanche soir, la série de nos réunions paroissiales. Il n'y manquait personne. Aussi fut-ce une vraie récréation de "la famille." Les prix, humbles d'ordinaire, étaient de grande valeur. Ils furent emportés par les heureux gagnants:

1er prix, Mme Girard et M. Leblanc.

2ème prix, Mlle Leclerc et M. Earle Côté.

3ème prix, Mme Frigon et M. X.

Le programme artistique ne fut pas moins apprécié. Deux remarquables chansons: "Maure et captive," chantée par M. Calage, et "Lina", sérénade, par M. Féra.

Ces messieurs ont exécuté leurs morceaux avec une habileté qui nous a ravi. Nous étions loin de croire nous-mêmes que dans le Nord-Ouest et surtout au milieu de nous, se trouvaient de si bons chanteurs. Mais quand on saura que ces messieurs viennent du Midi de la France, là où le ciel est si bleu, où les fleurs ne dorment qu'un mois à peine, où les oiseaux chantent et gazouillent nuit et jour, où la brise est toujours parfumée, on ne sera plus étonné de retrouver sur leurs lèvres une voix qui synthétise les charmes du pays qui les a vus naître.

Mais, à peine les bravos ont-ils cessé que trois formidables coups se font entendre et le rideau se lève pour nous laisser entendre la plus désopilante des pièces: "Chicot."

MM. Marcotte, Breault et Frigon en étaient les acteurs. Malgré leur peu de répétitions, ils ont rendu leurs rôles avec une vérité si parfaite que nous n'avons ri qu'une fois, c'est-à-dire depuis le commencement jusqu'à la fin. Or la pièce a duré 45 minutes.

Nos félicitations et remerciements à tous.

---o---

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le directeur,

Permettez-moi de vous signaler un fait désastreux et peut-être fatal, résultat de la boisson et de son abus, survenu à Wetaskiwin le 1er avril courant.

Deux de nos voisins — par discrétion pour eux et leurs familles je ne vous dirai ni leurs noms ni leur nationalité, — s'étaient rendus en cette ville pour y vendre certaines marchandises. Leur marché réalisé, nos deux bonshommes éprouvèrent le besoin d'arroser la vente dans les bars de la localité. Mais comme un verre amène un verre et même plusieurs verres, l'ivresse survint et avec elle le besoin de causer du tapage, d'où intervention de la police. Mais les conduire au poste, la chose n'était rien moins que facile, surtout pour l'un d'eux, gaillard très fort. Il fallut même pour terminer l'opération difficile, l'aide de quatre hommes. Le lendemain, 2 avril, on lâcha les prisonniers qui se rendirent un peu honteux à un magasin de la ville où ils changèrent les marchandises achetées la veille, parmi lesquelles un flacon de formaline. Ceci fait, et comme la boisson prise la veille les avaient considérablement altérés, ils éprouvèrent de nouveau le besoin de boire un verre, puis deux, puis... Enfin, ce qui devait arriver arriva, et ils étaient ivres en sortant de la ville. En route, ils avaient encore soif, prenant le flacon de formaline, ils le prirent dans leur inconscience pour une bouteille de boisson et en burent, on ne sait combien. Mais le corrosif leur brûlant les entrailles, ils durent s'arrêter dans une maison à quelques milles de Bright View, d'où on dut appeler à la hâte par téléphone un médecin de la ville. On craint une issue fatale.

Ne pensez-vous pas que cet événement infiniment malheureux mérite une leçon?

Ce n'est pas que je sois pour la tempérance radicale, non au contraire. Je considère qu'un verre de boisson est souvent utile et même indispensable pour des hommes qui, par un hiver très rigoureux, charroient à la ville des marchandises diverses. Mais il y a abus et cela vient surtout des garçons mêmes de propriétaires de bars qui, au lieu d'arrêter leurs clients sur la pente de l'ivresse, trop souvent les incitent à boire par vil esprit de lucre.

Ne pensez-vous pas qu'une bonne loi serait nécessaire pour frapper de fortes amendes et même de prison les propriétaires d'hôtels qui laissent donner à boire à des gens déjà pris de boisson? Là est, je crois, le vrai remède.

DIOGENE.

CLUB NATIONAL D'EDMONTON

Dimanche dernier les membres du Cercle National de notre ville, ont procédé au renouvellement de leur bureau de direction pour l'année 1914.

Voici quels ont été les résultats des élections:

Président d'honneur: Dr A. Blais.

1er vice-président d'honneur: Hon. juge Noël.

2ème vice-président d'honneur: J. H. Picard.

Président: Joseph Décarie.

Vice-président: Isidore Tremblay.

Secrétaire-archiviste: J. G. Côté.

Secrétaire-financier: Jos. Desrosiers.

Trésorier: Antonio Gauthier.

Aviseur légal: L. A. Giroux.

Directeurs: MM. Eudore Voyer, Dr Boulanger et J. N. Pomerleau.

Auditeurs: E. Bilodeau, G. Leduc, J. A. Gauthier.

---o---

COURS DU MARCHE A EDMONTON

Prix des céréales, aux élévateurs

Blé No 1 Northern, 69c.
Blé No 2 Northern, 66c.
Blé No 3 Northern, 62c.
Blé No 4, 58c.
Blé No 5, 51c.
Orge No 3, 25 à 30c.
Orge No 4, 22c.
Avoine No 1, 25c.
Avoine No 2, 22c.

Prix des animaux

Porcs de choix, 150 à 250 livres, 7 1-2c.

Boeufs, au-dessus de 1100 livres 6 1-2 à 7c.

Boeufs, au-dessous de 1100 livres, 5 à 6c.

Veaux, 150 à 200 livres, 7 à 8c.

Moutons, 5 1-2 à 6c.

---o---

NOUVELLES REGIONALES

ST-PAUL, ALTA

Notre Chambre de Commerce s'occupe activement d'obtenir qu'un détachement de la Police à cheval soit stationné à St-Paul. Voici bientôt deux ans que nous réclamons cela. C'est un besoin urgent dont je me propose de donner les principales raisons la semaine prochaine.

Au nombre des derniers colons arrivés à St-Paul, mentionnons M. R. Blais, fils de notre concitoyen M. J. A. Blais. M. R. Blais est plâtrier, briquetier et tailleur de pierre; c'est un ouvrier très habile et il se propose de prendre des contrats de construction le plus tôt possible. Peu à peu, nous voyons ainsi tous les corps de métiers s'implanter à St-Paul. Il nous manque encore un orfèvre qui consentirait à ouvrir un magasin; il serait assuré de suite d'une nombreuse clientèle. Avis donc aux orfèvres qui pourront obtenir tous les renseignements nécessaires en s'adressant à la Chambre de Commerce de St-Paul.

—MM. Jas. Brady et Oscar Savard viennent de prendre l'agence pour les outils aratoires Cockshutt et Frost & Wood.

—M. Edmond Mailloux, forgeron très connu et estimé de Saint-Paul, vient de prendre l'agence de la Compagnie d'outils aratoires Tudhope & Anderson. MM. Edmond Mailloux et Cie font construire un vaste hangar pour abriter leurs machineries, dont trois chars sont déjà en route pour St-Paul, les agences de six importantes compagnies de machineries agricoles existent actuellement à St-Paul; ce fait indique bien la confiance que St-Paul inspire aux grandes compagnies.

Nos fermiers n'auront donc plus d'excuse de ne pas se livrer à une culture progressive en faisant usage des machineries les plus perfectionnées.

—M. J. A. Fontaine, employé au bureau de M. Ernest Cloutier, donnera des leçons de comptabilité — à domicile, le soir — aux personnes qui le désireront. M. Fontaine est très compétent dans la comptabilité, étant un ancien professeur du Collège d'Ottawa.

—M. Z. Roberge est parti pour un long voyage dans le nord du district, accompagné de son frère Philémon.

—M. Labrie, shérif, est de retour d'un voyage dans l'Ouest.

—M. et Mme Jean Lessard font part de la naissance d'un fils. Parrain et marraine, M. Léonard et Mme Vve H. Lapierre.

—Mlle Gilroy, fille de M. E. G. Gilroy, de Mirror Landing, qui était en visite depuis quelques semaines chez M. J. A. Thibaudeau, est repartie cette semaine pour retourner dans sa famille.

---o---

Les amateurs du "Cercle St-Paul" ont obtenu dimanche dernier, un vif succès en interprétant devant une salle comble le drame "Le Poignard" et la comédie: "A qui le neveu?"

Voici quelle était la distribution des rôles:

"LE POIGNARD"

Drame en un acte de Théo. Botrel

De Brenneville, gouverneur	MM. Laudas Joly
Lionel de Luvernac	R. Baudelle
Gauthier	L. Fraser
Gilbert	J. E. Roy
1er garde	H. Fraser
2ème garde	J. Lessard

"A QUI LE NEVEU?"

Comédie en 2 actes de Th. Botrel

Balechard	MM. Clovis Thérien
Dupiton	Laudas Joly
Cyprien	R. Baudelle
Sosthène	Geo. Deslauriers
Georges	J. Jardon
Benoit	J. Lessard
Théobald	J. E. Roy
Saturnin	L. Fraser

Nous avons très apprécié le talent musical de Mlle H. Laflamme dans l'exécution de ses deux romances. Mlle C. Guertin a fait preuve comme toujours de son talent de pianiste.

Avec nos félicitations nous tenons à offrir à ces deux demoiselles nos sincères remerciements pour l'encouragement qu'elles ont apporté à l'oeuvre poursuivie par le cercle.

Nos félicitations sont aussi acquises à M. le dentiste Henri Gagnon. Nouvellement arrivé parmi nous, il a promptement obtenu l'estime et la confiance de notre population et son début sur notre scène a été marqué d'un grand succès dans l'interprétation de la poésie "Jeanne d'Arc au bûcher."

Nous n'avons que des compliments à faire à nos jeunes gens sur la façon remarquable avec laquelle ils ont interprété leurs rôles respectifs dont quelques-uns étaient fort difficiles.

L'empressement du public à répondre à l'invitation du cercle, les applaudissements qui ont souligné les points saillants de la soirée, l'hilarité générale de l'auditoire durant l'exécution de la comédie, ont prouvé amplement l'intérêt pris par nos concitoyens à ces soirées dramatiques et littéraires.

On doit des félicitations à MM. Clovis Thérien, président du cercle, et R. Baudelle, régisseur, qui ont rempli avec talent leur double et lourde tâche d'organisateurs et d'acteurs. Félicitations également aux autres interprètes pour le soin apporté à préparer leur rôle.

Somme toute nous sommes redevables aux membres du Cercle St-Paul d'une soirée très agréable et réussie en tous points.

Le Cercle St-Paul doit à sa réputation déjà enviable de continuer sa marche vers de nouveaux succès. Il a pour lui la sympathie de la population de St Paul et des paroisses environnantes. Malgré les difficultés à surmonter pour organiser de semblables soirées dans un village à peine naissant où l'espace et la commodité de salles spacieuses font défaut, nous comptons sur la bonne volonté et le concours désintéressé des membres du cercle et nous attendons avec intérêt l'annonce d'une nouvelle soirée dramatique, qui consacrera définitivement la renommée artistique du Cercle St-Paul.

Il atteindra ainsi un des buts pour lesquels il a été fondé et aidera dans la mesure de ses moyens à l'oeuvre par excellence de la race française dans l'Alberta.

Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué, outre la population entière de St-Paul, les RR. PP. J. M. Leclainche, J. Chevalier, J. Husson, H. Vermette, MM. les abbés Boucher, curé de Bonnyville, A. Desroches, de Denisville, Mmes McLeod et Michaud, de Durlingville, MM. McLeod et Robitaille, de Durlingville, et Mme Dussault, de Bonnyville.

La présence de ces messieurs du clergé, ainsi que celle de ces personnes étrangères nous honore beaucoup, et est d'un grand encouragement pour nos jeunes artistes. Certes, la population de St-Paul saura, à l'occasion, manifester sa sympathie pour les oeuvres entreprises par ces personnes éloignées, dont les aspirations vibrent à l'unisson des nôtres.

AMICUS.